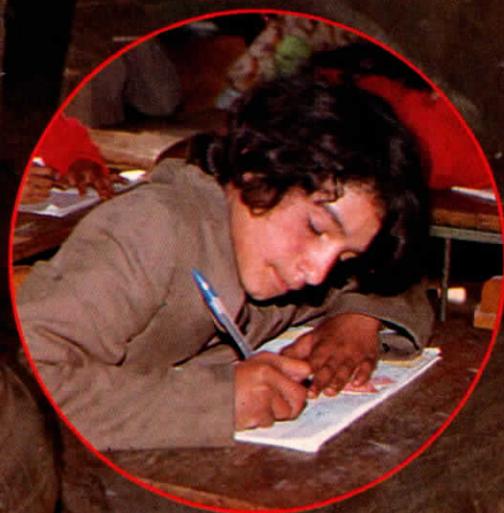


# L'ÉDUCATION

hebdo



## **l'école des roulottes**



**remorque Franc** ... ce n'est pas un ou deux modèles fabriqués  
« à la sauvette »

mais **une gamme de 245** remorques différentes

**1er prix** (en kit à peindre) : **750 F ttc**  
nos ferrures d'attelage voiture à partir de **200 F ttc**

service après vente assuré...

**remorque Franc océan**



- plus de 60 dépôts en France
- catalogue gratuit sur demande

remorque Franc Océan — 49170 Saint-Germain-sur-Loire  
Tél. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

## n° 463 / 24 septembre 1981

**hebdomadaire**

- 2 **rencontres sur Instructions**, par Maurice Guillot  
 2 **la rentrée syndicale**, par Michaëla Bobasch et Nicole Gauthier  
 4 **rentrées à la carte** : Nice et Bordeaux  
 6 **fin de la loi Sauvage**, par Nicole Gauthier

**éducations**

- 8 **les écoliers de nulle part**, par Nicole Gauthier  
 13 **les contradictions du réel**, par Louis Porcher  
 14 **vous avez la parole** : un P.ACT.E global ambitieux, par Henri Marandin

**à votre service**

- 15 **langues en poches et poches bilingues**  
 16 **documentation** : le choix de Pierre Ferran  
 18 **CNDP** : RTS hebdomadaire  
 19 **au J.O.**

20 au B.O.

21 agenda

**expressions**

- 24 **Nadar, hélas!** entretien avec Jean-François Bory  
 27 **octobre rythmé**, par Bernard Blanc

**réflexions**

- 28 **cinq siècles d'imprimerie au service de l'État**, par Pierre-Bernard Marquet  
 35 **mots croisés**  
 36 **championnat de France de mots croisés 1981** : palmarès

**photos** — couverture : Jean-Paul Franciel et Jacqueline Rognon ; p. 8 et 12 : « Études tsiganes » ; p. 11 : Daniel Vittet ; p. 24 : Roger-Viollet ; p. 25 : Boyer/Viollet ; p. 26 : Boyer/Viollet, Roger-Viollet ; p. 29 : Relleforma-Foch.

**l'éducation**

**fondée en 1945**  
**par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

**direction**

**directeur** : André Lichnerowicz ; **administrateur délégué** : Léon Silvéreano.

**rédaction**

**rédacteur en chef** : Maurice Guillot ; **rédacteur en chef adjoint** : Jean-Pierre Vélis ; **conseiller pédagogique** : Louis Porcher ; **secrétariat de rédaction** : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre ; **informations** : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; **documentation** : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda) ; **lettres, arts, spectacles** : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; **correspondants** : Elisabeth de Biasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sèneca ; **dessinateur** : François Castan.

**publicité - développement**

Martine Cadas, François Silvain, Francisca Sol.

**conseil d'administration de l'association éditrice**

**bureau** : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.

**membres** : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Gémard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Serwin.

**rédaction, publicité, annonces**

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris  
 Tél. : 266-69-20/21/67

**abonnements**

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris  
 Tél. : 508-24-26

le numéro : 6 F ; numéro spécial : 8 F  
 abonnement annuel : France 135 F, étranger 170 F (CCP 31-680-34 La Source).

**Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres**

# rencontres sur Instructions

**L**es parents sont à nouveau sur la sellette. Il y a cela d'étrange en matière d'éducation, que lorsque l'on parle des « parents » on sous-entend systématiquement « enseignants ». Car si les problèmes des enseignants restent bel et bien ceux des enseignants, on a depuis longtemps pris l'habitude d'attribuer les problèmes des parents à ces mêmes enseignants. Et il ne faut pas nier que les uns et les autres y ont souvent mis du leur pour conforter cette idée. On peut simplement se demander pourquoi on a tant de mal à les rassembler sur l'école. Certes, tous les parents ne sont pas enseignants, mais la presque totalité des enseignants sont des parents, et alors, pourquoi ne pas pousser l'absurde en posant la question de savoir si l'objet de la non-rencontre est la propre progéniture de chacun ou celle des autres ?

Bref, les uns s'estiment le droit d'en savoir un peu plus ; les autres, qui n'ont pas le toupet d'aller mettre leur nez dans l'éducation familiale des premiers, se demandent bien pourquoi ceux-là viendraient s'occuper de leur métier qui ne les regarde pas ! C'est donc bien ça : l'école n'est que le terrain de la joute. Et il faut bien le constater, on a entendu tout ce que l'on pouvait entendre de part et d'autre depuis de longues années.

La rentrée présente voudrait tourner une page de cette mauvaise histoire faite surtout de heurts, de malaises et de déclarations intempestives. L'appel d'Alain Savary à faire se rencontrer ces deux mondes qui entendent mettre respectivement tout en œuvre pour rendre la vie meilleure aux mêmes enfants, suffira-t-il ? Déjà le SNI-PEGC, par son appel commun avec la FCPE lancé simultanément avec celui du ministre, tout en affirmant ne pas renier ses positions, fait quelques pas intéressants vers le changement de ton, même s'il ne reconnaît pas encore aux parents, comme le discours ministériel le souhaite, un droit de discussion sur la vie de l'école et les méthodes pédagogiques.

Pris individuellement, nombre d'enseignants avouent plus souvent souhaiter que craindre ces rencontres avec les parents. Les états-majors syndicaux doivent tenir compte d'un besoin du terrain qui fait partie, ni plus ni moins, de la qualité de la vie des usagers de l'école. Même si le syndicat des instituteurs ne se tourne pour l'instant que vers la seule FCPE — comment ferait-il autrement puisqu'elle est issue de son sein ? —, il faudra bien qu'un jour ou l'autre il en arrive à faire comme les enfants dont Alain Savary disait dans une boutade « qu'ils ne choisissent pas leurs parents »...

Une seule petite ombre au tableau de ces bonnes intentions : l'appel ministériel à ces rencontres enseignants-parents, sans surtout vouloir les imposer, va nécessiter des « Instructions » pour en faciliter la réalisation. Constatons donc que la bonne volonté ne suffit pas encore...

Maurice Guillot

## satisfaction et inquiétude

« *UNE rentrée pas comme les autres ; une rentrée sous le signe du changement.* » Ces deux phrases reviennent comme un leitmotiv dans les organisations syndicales enseignantes. Toutes (de la FEN au SNALC en passant par le SGEN, le SNES, le SNI-PEGC et le SNC), sont satisfaites du déblocage de nouveaux moyens budgétaires et de la volonté de dialogue et de concertation manifestée par le ministre de l'Éducation nationale.

« *Tous les syndicats nationaux de la FEN ont été pour la première fois consultés sur la détermination des besoins prioritaires* » constate Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, tandis qu'au SNES on parle d'« esprit nouveau » et qu'au SNC on a « la conviction d'avoir été écoutés, entendus, compris ». La FEN apprécie en outre

La semaine passée a été marquée par la rentrée syndicale. Dans le premier comme dans le second degré, le changement est remarqué partout, même si tous les problèmes n'ont pas été résolus d'emblée dès ce mois de septembre.

Pour sa part, le SNPEN se trouve face à une situation nouvelle et formule des projets pour l'avenir de la formation des maîtres.

# la rentrée syndicale

*« l'abrogation des textes réglementaires et administratifs les plus scélérats, la révision des procédures d'orientation et le réemploi de la plupart des maîtres auxiliaires ».* Quant au SNC, il voit dans le remplacement d'un certain nombre de recteurs et dans les consignes qui leur ont été données (informer, discuter, négocier), « un signe de rupture avec le passé ».

Mais malgré cette satisfaction, les syndicats sont cependant inquiets et relèvent un certain nombre de « points noirs » : gratuité encore loin d'être réelle, locaux vétustes et inadaptés, classes surchargées, rattachement de l'enseignement agricole et de la santé scolaire au ministère de l'Éducation nationale non encore réalisé (FEN), manque de personnels de service d'administration, de santé et d'orientation dans les établissements scolaires (FEN, SGEN-CFDT), maîtres auxiliaires non réemployés dans toutes les académies, postes non pourvus (SNES, SNALC). Certains syndicats, tout en se félicitant de l'augmentation du nombre de postes

aux concours s'inquiètent cependant des conditions de formation des nouveaux recrutés qui doivent assurer huit à onze heures de cours par semaine. « Ils seront livrés à eux-mêmes » déplore le SNALC, tandis que le SNES s'étonne du « paradoxe qui consiste à donner tant d'heures à de nouveaux recrutés alors que des MA n'ont pas d'emplois ». Quant au SGEN-CFDT, il assure que « la formation des enseignants ne saurait être sacrifiée aux impératifs de la gestion quotidienne ».

Les divers syndicats abordent donc une rentrée encore difficile avec un état d'esprit différent. Les uns (SNALC, SNC) réagissent en consommateurs et attendent les effets de la nouvelle politique. Les autres veulent être acteurs du changement. C'est le cas de la FEN ou, sans vouloir nier les bavures ni les points noirs, on attend avec confiance une transformation à laquelle on est bien décidé à prendre part. Conscient du fait que les grandes revendications de la FEN (mise en place d'un grand service public

unifié et laïque) ont aujourd'hui « une chance de trouver leur aboutissement sans dénaturation ni caricature », Jacques Pommatau appelle ses troupes à « s'atteler sans concession ni impatience à la tâche enthousiasmante de préparer, d'impulser le changement dans le sens souhaité par la FEN ».

Mais tout cela aura lieu à long terme. Pour l'immédiat, l'ambiance est à l'attente et aux revendications ponctuelles et catégorielles : pourvoir les postes non attribués (SNES, SNALC), améliorer les conditions de travail des PEGC (SNC). Un seul syndicat, le SGEN-CFDT, fait preuve d'originalité en faisant référence à l'évolution des mentalités qui doit accompagner toute réforme : « Rentrez autrement ! » Tel est l'appel qu'il lance dans le but d'inciter les personnels d'éducation à « changer l'école au quotidien » en se mobilisant dans les établissements pour « modifier leurs rapports et prendre en mains leurs conditions de travail ».

Michaëla Bobasch

# le SNPEN et les nouveaux maîtres

ALORS que le statut des professeurs d'école normale était menacé, que des sanctions étaient prises à leur rencontre, et que les relations avec l'ancien ministre de l'Éducation étaient on ne peut plus mauvaises, le SNPEN (Syndicat national des professeurs d'école normale/FEN) envisage la rentrée avec plus de sérénité. « *Jamais on n'a recruté autant d'élèves instituteurs* » a signalé René Aubert, secrétaire général, lors d'une conférence de presse. Cent postes de professeurs d'école normale ont été créés au collectif budgétaire. C'est encore insuffisant, estime le syndicat, mais c'est une bouffée d'oxygène dans un corps qui s'anémiait d'année en année.

Former des maîtres de qualité tout en tenant compte des impératifs de la situation nouvelle de la rentrée : c'est la double préoccupation du SNPEN aujourd'hui. Et, au-delà de la satisfaction, les premières inquiétudes : dans certains départements, explique Dominique Brassart, secrétaire national, le nombre de places offertes au concours interne est inférieur au nombre de suppléants éventuels en place en 1980-1981, alors que des besoins en postes demeurent. Du côté des professeurs d'école normale, l'augmentation sensible du nombre d'élèves-maîtres demande un accroissement du nombre de formateurs du même ordre. Or, semble-t-il, la répartition des nouveaux postes a été parfois mal adaptée à la ventilation départementale des normaliens. Le SNPEN estime à quatre cents environ le nombre de professeurs d'école normale manquant à cette rentrée, et demande, pour le budget 1982, la création de mille trois cents postes (soit une augmentation de 60 % du corps actuel des professeurs d'école normale), tant pour combler le déficit antérieur que pour faire face aux nécessités de la nouvelle formation. Sinon, expliquent les responsables syndicaux, des difficultés importantes de fonctionne-

ment apparaîtront dans certains départements dès cette année et se généraliseront en 1982-1983.

Propositions réalistes ? Il est douteux que le souhait du SNPEN puisse être exaucé, même si le gouvernement a effectivement décidé de faire de la formation des maîtres une priorité. Car le Syndicat des professeurs d'école normale souhaiterait également profiter de la modification de la formation instituée cette rentrée pour la première année de normaliens (à savoir l'« alternance », mi-temps dans les classes en responsabilité, mi-temps dans les écoles normales) pour transformer le cursus actuel : il demande « *l'allongement immédiat de la formation à quatre ans* » (pour permettre un rééquilibrage

entre formation théorique et formation pratique), la transformation du DEUG « *enseignement du premier degré* » en DEUG à dominante, l'unification de la formation des maîtres, un plan cohérent de formation permanente, enfin un nouvel essor de la recherche pédagogique.

Objectifs nobles qui entendent élever le niveau de formation et lui donner un réel sens à la fois pratique et théorique. On sait que le ministère s'est d'ores et déjà attelé à cette tâche. Les dispositions d'« alternance » prises cette année à « titre transitoire » constituent certainement un moyen de modifier en douceur la formation des instituteurs, sans tout de suite refondre des textes officiels, et de tester différentes formules.

Quoi qu'il en soit, les réponses seront sans doute données par le ministère au début de l'année 1982 et on saura si le SNPEN a su se faire entendre.

Nicole Gauthier

## rentrées à la carte

### Nice

« *L'ACADÉMIE de Nice a besoin d'un proconsul* », déclarait-on naguère. La formule a vécu. Arrivée à Nice « *sans idée préconçue* » et « *soucieux avant tout d'écouter* », le recteur Paul Verdier, quarante-cinq ans, s'est défini d'emblée comme « *un arbitre, voire un confesseur* ». Homme de dialogue et de concertation, tel est-il en tout cas apparu à ses nombreux interlocuteurs au fil des audiences et des consultations.

Originaire de Poitiers, le nouveau recteur, qui a enseigné à plusieurs reprises dans des universités africaines, est un « *littéraire par goût autant que par formation* » : n'avoue-t-il pas se distraire en tentant une analyse structuraliste des romans policiers ? Mais il est aussi, selon le cliché en usage, un « homme de terrain ». En ce sens, ses responsabilités à l'étranger lui ont donné, pourrait-on dire, une expérience internationale de l'administration. Ces deux dernières années, passées à Besançon comme inspecteur d'académie, ont fait le reste.

Pragmatisme qui l'a incité à dresser, dès son arrivée, un « inventaire des besoins » de l'académie. Etabli à la suite d'une large consultation, ce document, qui a servi à préparer la rentrée (fixée au 22 septembre), sera aussi un outil de travail pour les années à venir. Principales lignes de force : priorité à l'enseignement technique, (secteur retardataire tant dans le cycle long — malgré l'ouverture, sous l'impulsion du précédent recteur, d'un lycée du bâtiment à Antibes — que dans le cycle court, où plus de mille dossiers ont été réexaminés); scolarisation des enfants de travailleurs immigrés, dont les difficultés ont été mises en lumière par l'IDERIC; accueil des enfants de deux à trois ans en maternelle... Sur ce dernier point, les syndicats ont observé, non sans malice, que les services du rectorat prenaient en compte pour la première fois une reprise de la poussée démographique dans les cinq ans.

Cette consultation systématique, Paul Verdier entend l'étendre aux représentants des professions et à tous ceux qui, par leur expérience,

sont susceptibles d'apporter un élément d'information ou de réflexion sur ce qui doit être « la grande affaire » : la définition des formations dans une région aux structures bien particulières.

Face aux difficultés qui ne manqueront pas de surgir, le recteur entend jouer la carte de la vérité. Pour des raisons d'éthique, mais aussi « *parce que faire croire que l'Education a quelque chose à cacher serait un faux calcul* ». D'où sa volonté d'une administration « *transparente* ».

En attendant les actes, tel est déjà le style qu'a réussi à instaurer Paul Verdier, nommé en Conseil des ministres, alors qu'il s'apprêtait une nouvelle fois à partir pour l'Afrique, en tant que conseiller culturel. Très sensibilisé aux questions du tiers monde, il souhaite voir se renforcer davantage encore la vocation internationale de l'université de Nice « *dès lors que sera mise en place une authentique politique de la francophonie* ». Une politique dont il avoue avoir jusqu'alors amèrement ressenti l'absence... ■

beaucoup d'enfants de deux ans et demi pourront être accueillis. Par contre, les générations moins nombreuses nées en 1974 et 1975 feront baisser les effectifs des cours préparatoires et des CE1. Dans le secondaire, tout reste stable puisqu'il n'y a que 300 élèves de plus (soit 189 414).

Ce discours de rentrée du nouveau recteur, auquel ont assisté les cinq inspecteurs d'académie était placé sous le signe de la concertation. Depuis quelques semaines, toutes les organisations de parents et d'enseignants ainsi que les élus sont en effet associés à la préparation de la rentrée, à la mise en place de moyens nouveaux « *pour éviter erreurs et revendications* ».

Jean-Claude Martin n'a pas voulu donner la liste des zones prioritaires pour lesquelles des moyens spéciaux ont été affectés pour lutter contre l'échec scolaire. « *La notion de zone est très bien vue de Paris, mais le seul paramètre géographique d'encadrement n'est pas suffisant* ». Bien sûr, des problèmes risquent de surgir dans les jours à venir. Quelques classes uniques ont été fermées : deux dans les Pyrénées-Atlantiques, six en Dordogne, une en Lot-et-Garonne, mais elles sont compensées par des regroupements pédagogiques; particulièrement dans le Lot-et-Garonne où il y en aura vingt-sept cette année, réunissant soixante-cinq communes.

Interrogé sur le problème des maîtres auxiliaires qui auront la garantie d'un mi-temps à condition d'avoir eu l'équivalence pendant les deux dernières années, le recteur estime que le service public d'éducation, pour rester de qualité, « *ne doit pas avoir un recrutement fondé sur l'auxiliarat. Sept cents maîtres auxiliaires seront repris à coup sûr, quatre cents le seront... peut-être* ».

C'est au cours de cette réunion de rentrée que Jean-Claude Martin a commencé à dévoiler les projets ministériels concernant le calendrier scolaire. « *Les académies n'auront plus la totale liberté du calendrier qui existait depuis deux ans, a-t-il déclaré. Quatre zones de dates seront définies pour l'année scolaire 82-83 sur une base natio-*

## Bordeaux

« *C'EST une rentrée pas tout à fait comme les autres*. » Jean-Claude Martin, nouveau recteur de l'académie de Bordeaux, l'une des plus grosses académies de France, a ainsi ouvert la traditionnelle conférence de presse de rentrée. Il y a montré une excellente connaissance des dossiers pour quelqu'un qui est passé en août de la présidence de l'université Paul-Sabatier de Toulouse au rectorat de Bordeaux.

« *Une rentrée différente dans l'esprit aussi car une période favorable succède à la pénurie. En dehors de toute référence politique, nous allons vers un développement de l'éducation*. » En cela, il parlait de 17 000 postes prévus au budget de l'année prochaine et lançait un appel : « *Si la démographie est telle que les effectifs d'élèves diminuent, on ne pourra poursuivre l'effort de recrutement de professeurs.*

« *Une réflexion est nécessaire pour que les moyens soient répartis de la façon la plus judicieuse possible*. »

L'académie de Bordeaux justement perd encore des effectifs cette année. Elle accueillera 89 918 élèves dans les maternelles, 178 315 dans le primaire, 189 414 dans les collèges et lycées. Soit près de 3 000 de moins (avec un total de 457 647) que l'année dernière. Cette baisse, continue depuis cinq ans, connaît pourtant une perspective nouvelle : s'il y a près de 4 500 élèves de moins dans l'enseignement élémentaire, les maternelles enregistrent une hausse remarquable : près de 1 200 enfants de plus, dont 481 en Gironde, 149 dans les Landes, 283 en Pyrénées-Atlantiques et 54 en Lot-et-Garonne. Cette remontée est due à une reprise générale de la natalité et à l'effort de préscolarisation. Cette année,

nale, zone dans laquelle chaque académie aura le choix de s'insérer; ce choix sera soumis à une concertation locale... » Il ne s'agissait donc pas de zones géographiques mais d'un découpage par séries de dates. Celles-ci seront définies par une concertation à Paris et Alain Savary en parlera le 25 septembre.

Pour les mois à venir, le recteur et son équipe ont une priorité : la lutte contre l'échec scolaire : un effort particulier sera mené vers les classes de sixième et les secondes.

« La logique de la politique de décentralisation entreprise au niveau national conduit à envisager que, tout en appliquant les décisions et orientations de l'Adminis-

tration centrale, notre académie vivra pleinement sa personnalité. » En énonçant cette « politique académique spécifique », Jean-Claude Martin visait la formation continue en liaison avec les universités, le recrutement des instituteurs, professeurs et personnels divers, la culture et les langues régionales.

Élisabeth de Blasi

## fin de la loi Sauvage

« J'ABROGERAI la loi Seguin-Ruffenacht-Sauvage sur les conseils d'université et d'UER ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire » : c'est la neuvième des dix « Propositions pour l'école » annoncées par le candidat François Mitterrand à Evry le 15 mars dernier. Depuis le 16 septembre, c'est chose faite : les députés en ont voté l'abrogation dans la nuit de mercredi à jeudi.

Cette loi, du nom du sénateur du Maine-et-Loire, Jean Sauvage, qui en avait proposé les termes, accordait la moitié des sièges des conseils d'université aux professeurs de rang magistral, et diminuait en conséquence la participation des autres enseignants, des étudiants, des personnels administratifs et de service, et des personnalités extérieures.

Cette discussion aura été la première d'une série de débats qui auront lieu au Parlement dans les prochaines années, le ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, s'étant engagé à déposer sur le bureau de l'Assemblée avant le 1<sup>er</sup> octobre 1982 un « rapport sur la situation des enseignements supérieurs », et des propositions pour améliorer la vie universitaire.

Un certain nombre de jeunes députés socialistes, connaissant bien pour la plupart les problèmes scolaires et universitaires, auraient toutefois souhaité que les choses aillent plus vite et que l'abrogation

de la loi Sauvage permette d'apporter des correctifs à la loi d'orientation de 1968. Pour l'instant, le gouvernement s'en est tenu au respect de la loi initiale. C'est d'ailleurs ce qui était demandé par les syndicats depuis l'adoption de la loi Sauvage et avant l'élection de François Mitterrand : il est en effet nouveau, et sans doute souhaitable, de voir apparaître chez les universitaires, syndicalistes ou non, la notion de « refonte » de la loi d'orientation, qui servait jusque-là de référence. Défendant le projet gouvernemental, Alain Savary a certes affirmé clairement son attachement à la rénovation profonde des structures de l'enseignement supérieur, mais il a cependant estimé — ainsi que l'avait fait avant lui le conseil des ministres — qu'il était nécessaire dans un premier temps pour « conduire la concertation », de « créer les conditions d'un dialogue confiant avec les universités », condition sine qua non à tout changement ultérieur.

Une modification cependant a été introduite, et elle a soulevé beaucoup de protestations, surtout sur les bancs de l'opposition : la suppression du quorum étudiant (en cas de participation électorale des étudiants inférieure à 60 % des inscrits, le nombre de sièges qui leur était réellement attribué était fixé en fonction du nombre de votants). Pour le gouvernement, il

s'agissait avant tout de revenir à des règles démocratiques dans l'université. A droite, on a surtout dénoncé le retour du « désordre de mai 68 » dans les établissements, ou... la mainmise des communistes. Après une longue discussion où la majorité affirmait, avec M. Delehedde (député socialiste du Pas-de-Calais), que cette mesure était une « opération de salubrité publique », et où l'opposition, par la bouche de René Haby, député UDF de Meurthe-et-Moselle et ancien ministre de l'Éducation nationale, stigmatisait un processus risquant de faire tomber l'Université dans les mains de « nihilistes qui veulent détruire un des organismes vitaux de notre pays », le ministre a tenu bon.

Quoi qu'il en soit, il a fallu toute la diplomatie d'Alain Savary pour faire adopter le projet gouvernemental par l'ensemble des députés de la majorité, et les convaincre que le changement nécessitait de la prudence et pas trop d'empressement contrairement à ce que souhaitaient les syndicats enseignants et étudiants. Les élus se sont donc quittés avec la promesse d'autres rendez-vous qui porteront autant sur les statuts des personnels des universités que sur les conditions d'accueil, d'accès et de vie dans les établissements d'enseignement supérieur.

Nicole Gauthier

une expérience nouvelle  
au niveau des maternelles

réalisée par  
**omyacire**

Avec le concours des écoles : Maternelle RIMBAUD  
et l'Ecole Primaire PRIEUR de la MARNE à Châlons s/Marne.

**OMYACIRE, c'est le  
nouveau crayon à  
mettre entre les  
mains de tous les  
jeunes écoliers.**

C'est une conclusion logique  
lorsque l'on a observé pendant  
plusieurs jours petits et grands  
entièrement livrés à eux-mêmes  
avec chacun son étui individuel  
de crayons OMYACIRE.

**OMYACIRE répond  
aux désirs des  
enfants .**

**UN PETIT LIVRE  
D'INITIATION  
AUX ACTIVITES  
CREATRICES**

réalisé avec la participation  
d'enseignants, reproduit avec  
leurs couleurs naturelles de  
nombreux travaux réalisés en  
maternelle et en primaire illus-  
trant l'utilisation des crayons  
OMYACIRE.

**OMYACIRE  
développe  
l'imagination.**

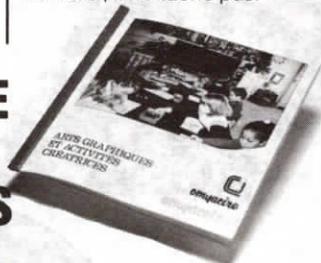
Un jeu étonnant, ou chaque en-  
fant livre sa personnalité pro-  
fonde.

**OMYACIRE  
renforce la capacité  
d'observation.**

Les couleurs vives, fraîches et  
gais ; plaisir d'utiliser des  
crayons qui ne s'effritent pas et  
que l'on peut même sucer sans  
inconvenient...

**OMYACIRE,  
une grande souplesse  
d'utilisation.**

Les couleurs de base, rouge,  
bleu, jaune se superposent ; le  
crayon s'emploie par l'une ou  
l'autre extrémité, ou sur toute  
la largeur pour tracer de larges  
bandes ; il ne tâche pas.



Ce petit livre vous est  
offert gracieusement pour l'achat de  
2 boîtes de l'école ou 10 étuis OMYACIRE  
Demandez-le chez votre fournisseur  
habituel

**La boîte de l'ECOLE .**

Pratique, économique, de 96  
ou 40 crayons.

**Les ETUIS  
INDIVIDUELS :**

Un nouveau conditionnement  
de 8 ou 12 unités permet à cha-  
que enfant d'avoir sa boîte de  
crayons.



Bon pour recevoir une documentation gratuite.

Nom ..... Ecole .....

Adresse .....



**omyacire**

est un produit  
OMYACOLOR

51240 SAINT GERMAIN LA VILLE

rush publicité

Instruments de pédagogie expérimentale  
Instruments de psycho-pédagogie  
Instruments d'orientation scolaire

## LES TESTS D'ACQUISITIONS SCOLAIRES

Ils permettent :

- aux Instituteurs et aux Professeurs de faire très vite, en début et en fin d'année, le bilan des connaissances et des lacunes, de « mesurer » le niveau de leur classe ;
- aux Psychologues scolaires d'analyser les difficultés rencontrées par l'élève, de procéder à l'observation continue ;
- aux Conseillers d'Orientation de déterminer le ou les types d'enseignement qui paraissent le mieux convenir aux dispositions des élèves, de comparer des élèves appartenant à des établissements différents ;

Ils constituent d'importants documents à inclure au « dossier individuel de l'élève ».

Pour le cycle élémentaire

### Les tests d'acquisitions scolaires

CE 1-CE 2 (10<sup>e</sup>-9<sup>e</sup>) Français et Mathématiques - Révision 1973  
CE 2-CM 1 (9<sup>e</sup>-8<sup>e</sup>) Français et Mathématiques - Révision 1973  
CM 1-CM 2 (8<sup>e</sup>-7<sup>e</sup>) Français et Mathématiques - Révision 1974

Pour le cycle d'observation

### Les tests d'acquisitions scolaires

CM 2-6<sup>e</sup> (7<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>) Français et Mathématiques - Révision 1974  
6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> Français - Mathématiques modernes - Révision 1977  
5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> Français - Révision 1975 - Mathématiques modernes - Anglais - Allemand

Au seuil du second cycle

### Les tests d'acquisitions scolaires

3<sup>e</sup> - 2<sup>e</sup> Français et Mathématiques modernes - Révision 1976  
Fin de 1<sup>re</sup> Français et Mathématiques

**Nouveauté 1976**

### Le test du cycle élémentaire

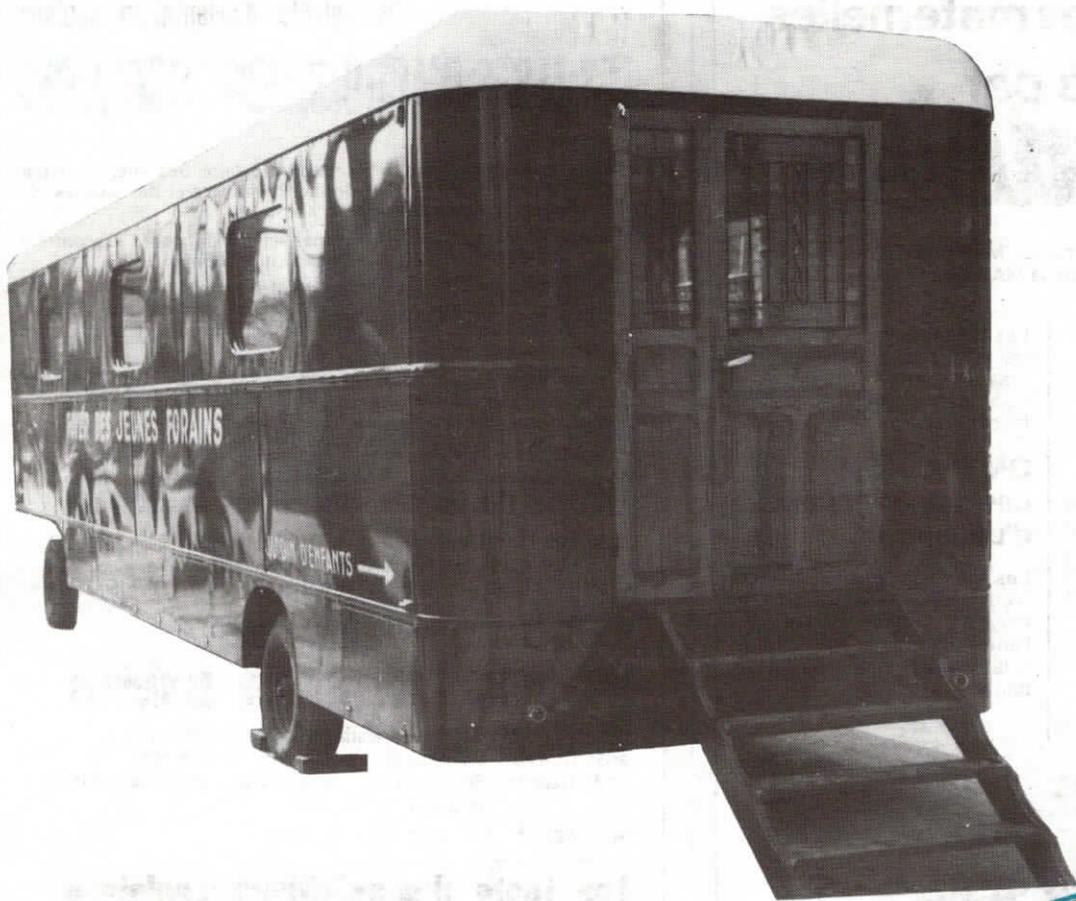
Il permet :

- à n'importe quel moment de l'année de déterminer le niveau scolaire d'un enfant en vue de son affectation à une des classes du cycle élémentaire (CE 1 - CE 2 - CM 1 - CM 2) ;
  - de résoudre rapidement les problèmes de répartition, d'affectation, de constitution de groupes de niveau en français et en mathématiques ;
  - particulièrement aux maîtres d'établissements à caractère sanitaire, de procéder à une évaluation rapide du niveau.
- Tous ces tests peuvent être utilisés sans difficulté par les maîtres eux-mêmes.
  - Leur élaboration et leur présentation satisfont aux règles les plus rigoureuses de la psychotechnique moderne.
  - Chacun d'eux est étalonné sur un échantillon d'environ 1 500 élèves d'établissements de Paris, de grandes villes, de petites villes et de milieu rural.
  - La correction à l'aide de grilles transparentes est facile et rapide.
  - Ils sont l'instrument indispensable des Instituteurs, Professeurs, Conseillers d'O.S.P., Psychologues scolaires, et de tous ceux à qui incombent des tâches d'observation, de psychopédagogie et d'orientation.

Documentation gratuite sur demande

EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE

48, avenue Victor-Hugo, 75783 PARIS CEDEX 16 - Tél. : 501-83-26



# les écoliers de nulle part

**Itinérants, mal aimés,  
placés à l'école en situation  
d'échec : la scolarisation  
de quelques dizaines de milliers  
d'enfants tsiganes et nomades  
pose de nombreux problèmes  
qui sont encore loin d'être résolus.  
Ici et là, quelques expériences  
sont faites mais, partout, on en est  
à l'apprentissage, au tâtonnement  
et à la recherche de solutions...**

POPULATION essentiellement nomade, difficile à recenser, divisée en nombreuses ethnies, les Tsiganes seraient environ cent quarante mille à vivre en France. Encore ne s'agit-il là que d'une estimation (1) qui ne tient pas lieu de statistique scientifique. Venus des frontières franco-germaniques, les Manouches sont ceux qui sont les plus anciennement installés. Les Gitans sont d'origine espagnole et les Roms, plus traditionalistes, ont émigré récemment des pays de l'Est ; ils ont, pour la plupart, conservé leur mode de vie, bien que plusieurs milliers aient été, de gré ou de force, amenés à se sédentariser ; ils sont chaudronniers, fabricants de tamis, vanniers ou danseurs. A ces différentes ethnies, il faut ajouter d'autres populations nomades qui vivent sensiblement de la même manière et rencontrent socialement les mêmes difficultés : expulsions des communes, rejet de la population sédentaire, problèmes d'adaptation linguistique, etc.

Pour la plupart de nationalité française (bien qu'on compte également quelques Yougoslaves), ils forment une population jeune (à forte mortalité infantile) : 47 % de la population recensée ont moins de seize ans (27 % dans la population globale française), 51 % de seize à soixante-cinq ans (contre 59 % en France) et 2 % plus de soixante-cinq ans (contre 14 %). Les familles tsiganes, par leur taille, se démarquent également nette-

ment de la population traditionnelle française : en moyenne, 4,5 à 6,6 personnes par famille, mais celles de sept ou huit enfants sont loin d'être rares. Enfin, toujours avec la même prudence quant à ces estimations chiffrées, on peut considérer que 27 %, soit trente-huit mille sont itinérants, 34 %, soit quarante-huit mille semi-sédentaires, enfin 39 %, donc cinquante-quatre mille sédentaires (1).

**absentéisme  
et abandon**

Vivant souvent dans des conditions difficiles, leurs enfants n'ont guère l'occasion de suivre une scolarité normale, tant pour des raisons sociales et culturelles, que pour des considérations plus viscéralement... racistes. D'après une enquête réalisée par le SNI-PEGC et publiée dans *l'École libératrice* en décembre 1978, 65 % des enfants tsiganes ne fréquentent pas l'école. Pour sa part, le ministère de l'Éducation nationale n'a jamais pu recenser nationalement le nombre de jeunes nomades dans les établissements scolaires, mais ce chiffre ne paraît pas « étonnant » à la direction des Écoles. Le SNI-PEGC évaluait également le taux d'absentéisme non justifié à 75 % et estimait que plus des trois quarts avaient des difficultés d'adaptation au système scolaire qui les condui-

saient souvent à être placés en classes spéciales. On ignore totalement, en revanche, le nombre d'enfants amenés à changer d'école fréquemment, au gré des déplacements des familles. Tirailés entre une législation qui leur impose, comme à tous les enfants, une scolarité obligatoire, et des maîtres ou directeurs d'école souvent peu soucieux de surcharger les effectifs de leurs classes, les enfants nomades ont souvent la tentation d'abandonner définitivement les bancs de l'école.

De six à seize ans, l'élève nomade, muni d'un « livret de fréquentation scolaire », doit aller régulièrement à l'école. S'il s'absente sans justification au moins dix demi-journées par mois, le paiement des allocations familiales est suspendu. La circulaire du 8 août 1966 précise les modalités de cette scolarité : les parents bénéficient de mesures dérogatoires au droit commun « qui consistent, en premier lieu, à les dispenser de l'inscription des enfants dans une école déterminée » ; cependant « la fréquentation par leurs enfants de l'école de la localité où ils stationnent s'impose, même lorsque leur séjour dans cette localité ne dépasse pas une demi-journée ». De leur côté, les enseignants doivent « accueillir et instruire » les enfants « quel que soit l'effectif de la classe ». Ce système de « quadrillage », qui doit permettre à l'administration de suivre l'itinéraire de l'enfant, n'empêche nullement le taux d'absentéisme anormalement haut. Les enseignants remplissent parfois par complaisance les « cartons bleus » qui justifient de la présence à l'école, les parents n'insistent pas pour y mettre leur enfants ; le fossé se creuse peu à peu entre les deux parties, chacune ignorant l'autre. D'autant plus que, contrairement aux autres communautés minoritaires, francophones ou non, les Tsiganes n'ont ni ambassade, ni consulat qui soit à même de régler les problèmes litigieux, ni territoire propre, ni pays d'origine...

**rencontre  
et réflexion**

Comme toujours, c'est à quel-

ques courageux pionniers que revient le mérite de s'être intéressé de près au problème. La direction des Écoles du ministère de l'Éducation, sous l'impulsion de René Picherot, et le Centre d'études tsiganes (Université de Paris V), sous la direction de Jean-Pierre Liégeois, ont organisé du 17 au 19 mars 1980 à Dijon des journées nationales d'études sur « la scolarisation des enfants tsiganes et nomades », en regroupant tous les enseignants (pour la plupart responsables de classes spéciales qui accueillent les enfants nomades, généralement situées à proximité des terrains de stationnement) mobilisés, des responsables d'associations et regroupements de nomades, des universitaires, des représentants de l'administration, etc., pour, sans apporter de réponses immédiates, essayer d'expliquer, de mieux comprendre et mieux cerner le problème de la scolarisation de ces enfants. Et c'était sans doute la première tentative nationale permettant aux uns et aux autres d'expliquer leurs difficultés, leurs intérêts — parfois contradictoires — et de réfléchir à des mesures qui permettraient d'améliorer la situation.

Du côté des Tsiganes, Pierre Yung, président de l'Union nationale des gens du voyage et de l'Union des Tsiganes et voyageurs de France, a exposé la situation d'enfants souvent condamnés dès le départ à une scolarité faite d'embûches et d'échecs. « *Vous traitez les voyageurs comme des chiens, et les chiens seraient défendus par la SPA. Ne pensez pas que les enfants s'instruiront dans ces conditions. Plus vous les abaissez, moins les enfants vont s'instruire, moins nous, on acceptera de les instruire.* » C'est le cercle vicieux de l'échec scolaire, d'autant plus aigu ici que l'itinérance et les conditions de scolarisation le renforcent : « *Pour quelles raisons faire instruire les enfants ?* continue Pierre Yung. *Des milliers avant eux ont été instruits et, une fois adultes, ont subi le même rejet. Eux aussi, lorsqu'ils seront intégrés à la société, subiront encore la même chose : rejet et persécutions, incompréhension.* »

Jean-Pierre Liégeois, du Centre

de recherches tsiganes, abonde dans le même sens quand il souligne les contradictions d'une scolarité forcée : « *La scolarisation est un enjeu important, mais la fin ne doit pas justifier les moyens. Trop souvent la noblesse des buts masque ou fait oublier le vice des formes.* ». En clair : « *Il y a parfois tendance à confondre l'instruction obligatoire de la loi française du 22 mars 1882 et une scolarité obligée.* » D'autant plus que se superpose à la notion d'« instruction » celle d'« intégration ». Et ainsi que le dit encore Jean-Pierre Liégeois, « *une scolarisation « réussie » au sens où on l'entendait il y a peu de temps encore n'aurait-elle pas été une disparition « réussie » de la culture tsigane ?* »

Les enseignants pour leur part ont deux séries de préoccupations. Administrativement, ce sont les problèmes de discipline et d'adaptation au niveau scolaire, d'hygiène et de propreté qui retiennent l'attention des directeurs d'école (il ne s'agit pas de généraliser, mais ce sont des « handicaps » fréquemment mentionnés). Quant aux instituteurs, même soucieux d'assurer une scolarité, non pas « normale », mais adaptée, ils rencontrent les difficultés d'intégration des enfants au reste de la classe, le manque d'intérêt pour l'école, la passivité des parents, les problèmes de mise à niveau de la classe et enfin, et ce ne sont pas les moindres, des difficultés linguistiques et culturelles ; car peu d'enfants sont francophones, et les maîtres ont dans l'ensemble du mal à s'acclimater à des comportements socio-culturels aussi opposés au mode de vie « traditionnel » sédentaire. C'est souvent par hasard que l'instituteur en vient à mieux connaître les Tsiganes, à approcher plus intimement leur culture, voire, dans les meilleurs des cas, à impulser la création d'une classe spéciale, à proximité d'un terrain de stationnement où, peu à peu, les parents auront confiance — s'ils restent suffisamment longtemps —, où les enfants prendront goût à l'école et où un premier travail d'approche sera ainsi fait. « *C'est l'accueil fait aux gens du voyage qui conditionne la réussite de tout le reste* » expliquent

volontiers ces instituteurs. Ils sont unanimes également pour affirmer qu'aucun travail sérieux n'est possible sans l'accord et la compréhension des parents. Dès que ces conditions sont réunies, tous, et le colloque de Dijon l'a également souligné, constatent que le taux d'absentéisme diminue. Mais qu'ils soient placés dans des classes spéciales aux côtés d'handicapés mentaux, le désintérêt vient très vite et les familles rompent le dialogue.

### intégration ou classes spéciales

Faut-il mieux intégrer les enfants dans des classes ordinaires ou faciliter, dans la mesure du possible, la création de classes spéciales ? Le colloque de Dijon s'est fait l'écho de ce débat. C'est vrai que l'école est incontestablement faite pour les sédentaires. L'enseignement adapte et modèle un mode de vie et une culture qui sont radicalement différents des modes de vie et culture tsiganes, et il a tendance à uniformiser, à rejeter les différences, à refuser d'intégrer de nouveaux modèles. Impérialiste, il condamne au silence les étrangers, qu'ils soient immigrés ou nomades. Intégrer les enfants tsiganes dans ces conditions c'est, outre leur faire prendre le risque d'un échec scolaire, les soumettre à ce système d'enseignement ; en revanche cela leur permet de côtoyer des enfants francophones, et de suivre le même enseignement qu'eux. Instituer des classes spéciales favorise le développement d'un rythme particulier, une meilleure prise en compte des différences de culture et de comportement, enfin un apprentissage du français mieux adapté à leur niveau ; en contrepartie, ils sont maintenus à part de l'univers scolaire courant, marginalisés, plus ou moins considérés comme étant dans un « ghetto ».

Nulle solution n'est idéale, précise-t-on au ministère. L'important, et c'est sans doute là effectivement qu'on est le plus sûr d'enregistrer une réussite, est de trouver, cas par cas, la solution qui correspond le mieux au problème posé. Quand



un terrain pour « gens du voyage » accueille de nombreux enfants, la création d'une classe spéciale est souvent souhaitée. Les maîtres, dont certains ont été formés dans des CEFISEM qui se sont intéressés aux problèmes de la scolarisation des Tsiganes, sont plus disponibles, mieux au fait des questions posées et les classes sont moins chargées. « *Quel degré de spécialisation relative pouvait-on chercher pour que le problème, de ce fait, acquière une certaine consistance ?* » se demande René Picherot. Les CEFISEM sont un premier élément de réponse. La nouvelle formation des instituteurs peut également permettre d'incorporer des éléments de meilleure connaissance des « enfants en difficulté socio-culturelle ». Enfin, une fois de plus, l'équipe pédagogique, ou mieux l'équipe éducative, réunissant le plus de partenaires possible pourrait, si elle existe et là où elle existe, permettre de chercher des solutions ou des éléments de solution.

Des participants étrangers, présents au colloque de Dijon ont fait part d'expériences, européennes pour la plupart. En Hongrie, où la population tsigane est importante (trois cent mille personnes environ), les élèves tsiganes représentent 6 % de la population scolaire (soit soixante-dix mille enfants). Des progrès, certes, ont été faits dans la scolarisation, d'autant que beaucoup de familles ont été obligées de se sédentariser. Actuellement, la majorité s'instruit, mais beaucoup ne finissent pas leurs études. Là encore, la scolarisation s'est faite aux dépens de leur culture et la sédentarisation a entraîné pour la plupart l'oubli de leur langue, sans que l'intégration soit « réussie » puisque, a souligné le représentant hongrois Elemer Varnagy, de l'Institut pédagogique de Pecs, « *parmi les enfants réputés débiles, 32 % sont tsiganes* ». En revanche, des enseignants ont été spécialisés pour s'occuper d'eux.

La Suède a, pour sa part, développé au début des années soixante une politique d'intégration qui a

école foraine installée dans une roulotte



école tsigane à Ginestous

encouragé la sédentarisation : aujourd'hui, presque tous les Tsiganes de Suède ont la nationalité suédoise et sont sédentaires. Les enfants sont placés dans la classe correspondant à leur âge, ou dans des classes préparatoires, pendant une période de transition, quand ils ne parlent pas le suédois. Ils bénéficient également d'un enseignement de rattrapage (trois degrés en fonction du niveau de l'enfant : plus poussé dans la langue suédoise, de soutien et assistance dans les autres matières, ou enseignement de la langue d'origine de l'élève). Mais là encore, l'intégration relative s'est faite, en partie, contre les modes de vie traditionnels tsiganes.

Intéressant également est l'exemple des États-Unis où, explique Thomas Dimas, « *alors que la plupart des autres minorités américaines réagissent, s'organisent et s'affairent afin d'obtenir une meilleure éducation pour leurs enfants, les Roms s'ingénient, par tous les moyens, à garder leurs enfants chez eux* » (2). L'auteur parle d'« école

*buissonnière collective* », résistance déclarée à la pression que peut représenter le système de valeur de l'instituteur et des enfants. L'analphabétisme empêche ainsi toute socialisation, garantit que le romani restera la première langue de chaque Rom, tend enfin à décourager les mariages mixtes, donc à préserver l'« authenticité » de la culture tsigane, sans qu'il s'agisse ici de folklore.

### **offrir le maximum de chances**

Revenons en France, pour constater que si la résistance est moins sourde, elle n'en est pas pour autant moins réelle, sauf dans les (rares) cas où les enfants tsiganes ont été considérés comme ayant autant de droits que les autres enfants.

C'est le cas aux Clayes, dans les Yvelines, où, depuis deux ans, une classe spéciale pour les nomades a

été créée, puisqu'un camp de stationnement, non loin de là, amenait de nombreux enfants, tsiganes et yéniches, dans les écoles de la commune. Alain Cottonnec, le maître volontaire pour enseigner dans cette classe, n'a pu être d'abord aussi pleinement actif qu'il le souhaitait : « *La première année, j'ai subi les événements ; j'ai réglé un problème d'accueil pour scolariser les enfants qui se présentaient. Mais je n'ai pas pu formuler un projet pédagogique cohérent.* » L'année suivante, il fallait s'organiser, et Alain Cottonnec a choisi d'accueillir prioritairement les plus jeunes (six ans), pour leur offrir le maximum de chances possible, tant dans l'apprentissage général que dans la connaissance du français. Il a fallu constituer un « cadre scolaire », pour sécuriser les parents dans l'idée qu'ils se faisaient de l'école : avoir une table, un cahier, lire, écrire, compter. S'assurant d'enfants qui restaient suffi-

*suite p. 14*

**P**arce que le nouveau pouvoir semble effectivement décidé à privilégier le débat, le dialogue, l'échange d'idées, un certain nombre de bons apôtres découvrent que la plupart des problèmes de société sont d'une complexité redoutable. Le temps du dogmatisme est aussi, toujours, celui de la simplicité. Quand la vérité tombe du haut, les choix sont aisés ; quand elle naît du terrain lui-même, par contre, il faut bien que chacun s'interroge et, surtout, écoute le voisin. C'est alors que, de bonne ou de mauvaise foi, il s'aperçoit que celui-ci ne pense pas comme lui.

Y aurait-il donc plusieurs analyses acceptables à propos d'une même question ? Est-ce que mon opinion ne serait pas la seule correcte ? Comment savoir qui a raison ? Prenez le nucléaire. Depuis quelques semaines, on se rend compte que tout est légèrement plus compliqué qu'on ne le disait autrefois. En laissant le débat s'instaurer on est en train de faire surgir, aux yeux de tous, les contradictions du réel.

La principale est sans doute celle-ci : le nucléaire concerne véritablement notre vie quotidienne, à chacun d'entre nous pris comme individu particulier. C'est bien d'un choix de vie qu'il s'agit et, sur ma propre vie, j'ai, plus que n'importe qui, mon mot à dire. La démocratie commence évidemment là : que je participe directement à la gestion de mon existence personnelle, autonome, c'est-à-dire à la fois singulière et insérée dans les collectivités auxquelles j'appartiens.

Oui, mais quels sont les arguments sérieux concernant le nucléaire ? Si j'entends par sérieux ceux qui peuvent être vérifiés (à propos desquels, donc, il est possible d'aboutir à une décision partageable), n'appartiennent-ils pas essentiellement aux spécialistes de la question ? Sur les modalités de fonctionnement concret du nucléaire (en dehors des slogans),

## les contradictions du réel

sur les risques, sur les alternatives énergétiques, etc., qui est compétent ? Toute voix vaut-elle toute autre ? Si vous êtes en mesure de répondre péremptoirement, c'est qu'il nous reste encore un effort à faire, Français, pour être républicains.

Manifestement, un débat national d'une pareille ampleur s'instaurera tôt ou tard au sujet des institutions éducatives. Le moins qu'on puisse dire est que le besoin en est urgent depuis longtemps. Toutes sortes de verrouillages ont empêché, pendant des années, que cette discussion fondamentale vienne sur le tapis social. On est en droit d'espérer, enfin, que le moment est venu.

Les enjeux authentiques vont alors apparaître. Qui, en effet, est habilité à parler sur l'école ? Tout le monde, à l'évidence : qui pourrait bien échapper à la machinerie éducative ? Comment penser, une seule seconde, que chacun, dans ces conditions, va être d'accord avec chacun ? Il est aveuglant, au contraire, que les vérités, en ce domaine aussi, sont multiples. Une question simple, par exemple : la voix des parents vaut-elle autant que celle des enseignants, que celle des enfants ? Si oui, comment le démontrer sans affirmer que l'enseignement n'est pas un métier qui exige des compétences techniques (puisqu'on peut en parler à priori) ? Si non, pourquoi ?

Les dogmatismes divers seront inévitablement mis à nu. Souhaitons seulement que les dogmatismes en seront, du même coup, démasqués. Mais ce qui importe, en fin de compte, est ceci : malgré ces contradictions, à cause d'elles, le chemin véritablement démocratique est bien celui de la discussion. Ne nous laissons pas intimider par ceux qui savent déjà tout, depuis toujours.

Louis Porcher

une expérience de Henri Marandin  
principal de collège

## un P.A.C.T.E global ambitieux

samment longtemps pour prolonger le travail et laissant dans les classes ordinaires les enfants de passage, Alain Cottonec explique qu'il a dû redoubler de prudence : « *Je ne suis pas instituteur, je suis un maître d'école.* » Peu à peu, il a obtenu quelques résultats : des enfants ont appris à lire, alors que leurs aînés s'y refusaient, il a su gagner la confiance des parents. Le problème le plus délicat reste, dans sa classe comme dans toutes celles qui accueillent des enfants nomades, celui des élèves de quatorze à seize ans : rejetés jusque-là de toutes parts et encore soumis à l'obligation scolaire, souvent ne sachant ni lire ni écrire, ils se découragent et sont les plus en marge de l'école.

Le nombre de classes spéciales qui accueillent Tsiganes et nomades n'est pas recensé en France, mais doit s'élever à quelques dizaines. Le nombre de caravanes-écoles (classe mobile qui suit les enfants) est encore plus réduit et se monte à quelques unités.

Les efforts, en France, sont timides et récents. Le colloque de Dijon a été un premier pas dans la réflexion sociologique, culturelle et pédagogique. Tous ceux qui y ont participé sont en grande partie ceux qui essaient de mobiliser et d'attirer l'attention sur ces problèmes. Mais même écoutés poliment par la haute administration, même armés d'une volonté audacieuse et de beaucoup de courage, ils ne sont guère soutenus au sein même de leur propre ministère. Comme pour les problèmes posés par les enfants d'immigrés, la prise de conscience est lente, et plus lente encore est la mise en place d'une politique cohérente. Que le terrain ait, aidé par quelques relais, l'initiative, c'est bien et même souhaitable. Mais ce n'est pas suffisant et il reste encore beaucoup à faire.

Nicole Gauthier

(1) Chiffres tirés des estimations du rapport Bideburry, du nom de son auteur, qui a été communiqué à diverses associations de nomades (1<sup>er</sup> trimestre 1981).

(2) Thomas Dimas, « L'analphabétisme des Tsiganes américains : un facteur de conservation de leur culture », in *Études tsiganes* n° 4, 1975.

PENDANT une semaine peu banale, du 21 au 25 avril 1981, le vieux collège de Saint-Claude, capitale haut-jurassienne, a éclaté, image doublement symbolique pour cet établissement tricentenaire « encaerné » qui a vécu une communauté éducative totalement différente :

- éclatement sur deux bases d'activités

- en milieu naturel dans un chalet FOLJ d'altitude (1 120 m) pour 90 élèves de quatrième ;

- en milieu urbain au « collège » ouvert sur l'extérieur, dégagé de ces structures, pour 432 élèves des autres niveaux ;

- concentration très importante de moyens matériels (audiovisuel, sports, voyages, conférences, expositions) et budgétaires (30 000 F environ) ;

- banalisation intégrale des enseignements, du temps, des programmes, des disciplines ;

- décloisonnement total des classes, des groupes, des niveaux (sauf 4<sup>e</sup>) ;

- pluridisciplinarité des activités dont la programmation a été établie sur les motivations des élèves, les inclinations et les propositions des professeurs, les compétences des intervenants extérieurs ;

- liberté de choix des élèves appelés à construire leur « emploi du temps » ;

- programmation préalable très précise de l'ensemble des actions retenues avec pour finalité majeure le vécu d'un « autre collège !... ».

Ainsi a pu être développée tous azimuts la « politique pédagogique » la plus globale possible sur le

patrimoine et les activités locales, sur les grandes questions d'actualité, sur l'expression de l'enfant à travers son corps par la pratique de sports inédits, dans ses talents par des réalisations artistiques personnalisées, avec de multiples conférences, des visites, des enquêtes, dans un cadre totalement différencié d'ateliers et de groupes dont les seules contraintes étaient celles des objectifs éducatifs à réaliser.

Cette ouverture la plus large sur la cité, au sens hellénistique du terme, apportant un démenti aux idées reçues ou préconçues d'une école en vase clos, a permis à 42 intervenants extérieurs de se joindre aux 40 éducateurs du collège, pour témoigner par là même d'une volonté dynamique de créer avec les jeunes adolescents une vie culturelle et éducative la plus riche qui soit au regard du milieu et de son patrimoine, des activités et de l'environnement.

Expérience « exceptionnelle » ? Ce n'est peut-être pas son caractère essentiel et ce n'est pas souhaitable. Pas de sentiment d'autosatisfaction... après une semaine aussi intensément vécue par les élèves, aussi bien perçue par les adultes, parents ou animateurs, mais de vifs remerciements au nom de la communauté entière pour un « temps culturel » qui a permis de multiplier les contacts et d'échanger des idées dans un climat de confiance et d'enthousiasme. Je crois que cette action a convaincu par la démarche capitale d'enrichissement et d'approfondissement de l'enseignement qu'elle a développée. C'était l'objectif de ce P.A.C.T.E ambitieux. ■



## langues en poches

Rémi Laureillard, **Le tailleur d'Ulm**  
(allemand-français)

Françoise Duvignaud, **Lettres d'Angleterre**  
(anglais-français)

Pierre Léglièse-Costa, **La princesse Guenon**  
(portugais-français)

Le Bleun-Brug, **Le cheval aveugle**  
(breton-français)

Gallimard, « Série bilingue »  
(coll. « Folio Junior »)  
chaque volume : 160 p., ill.

## et poches bilingues

Le dicton veut qu'une personne à la prompte réparation n'ait pas « la langue dans sa poche »... Cette image peut être reprise, dans une autre situation, pour signifier qu'on se familiarisera d'autant plus aisément avec une langue étrangère qu'on lira, hors du contexte proprement scolaire, de bons ouvrages « de poche » présentant un choix de textes accompagnés en vis-à-vis de la traduction française. Le procédé n'est pas nouveau. Mais c'est la première fois, semble-t-il, qu'il se trouve exploité non seulement pour favoriser la connaissance de la langue apprise, mais encore afin de découvrir une autre culture que celle dans laquelle baignent les jeunes Français. Ce qui nous laisse entrevoir la double finalité de ces ouvrages publiés chez Gallimard dans la collection « Folio Junior ». En effet, lorsqu'il s'agit de langues intéressantes les migrants, tels que le portugais ou l'arabe, les textes révèlent aux élèves français une langue et un patrimoine culturel. En retour, ils confortent l'apprentissage du français chez les petits étrangers résidant chez nous, tout en ne les coupant radicalement ni de leur culture ni de leur langue originelles.

Les quatre premiers volumes sont consacrés à l'Angleterre, à l'Allemagne, au Portugal et à la Bretagne, ce qui montre que les animateurs de cette nouvelle série entendent tenir compte également des langues minoritaires de France : un volume en occitan est en préparation. Les textes sont courts et bons, nombreux sont intéressants, surtout les contes et les poèmes. Les anthologistes ont puisé à des sources anciennes et modernes, retenu les écrivains les plus prestigieux, mais aussi des récits transmis par la tradition orale. C'est dire que la diversité des registres de langue est riche. Ces pages s'adressent à des jeunes ayant deux à trois ans de pratique. Ils peuvent en user librement, essayant de déchiffrer la langue et vérifiant au fur et à mesure l'exactitude de leur version grâce à l'excellente traduction donnée en vis-à-vis. Mais ces ouvrages peuvent aussi donner lieu à différentes utilisations dans les classes. D'ores et déjà on ne peut qu'apprécier une initiative de cette sorte en souhaitant que ces volumes contribuent à faciliter la connaissance d'une langue étrangère et de ceux qui la parlent. ■

documentation

le choix de  
Pierre  
Ferran

Michel Cruchet, Jean Legrand,  
André Mareuil  
**Nouveau Guide pédagogique**  
Hachette, 448 pages

Voici la dernière édition d'un ouvrage référentiel de base pour tous les enseignants du premier degré et pour les maîtres débutants en particulier.

Les auteurs, en évoquant les origines des problèmes pédagogiques qui se posent aujourd'hui à ce niveau, fournissent une vision cohérente de l'évolution de notre école élémentaire. Par ailleurs, ils s'attachent à présenter les finalités, les méthodes et les mises en œuvre d'une pratique rénovée, se référant aux textes actuellement en vigueur.

Très pratique, dans la mesure où un index permet à chacun d'aboutir rapidement aux notions explicitées, aux matières sur lesquelles on désire un éclaircissement, ce guide compense un laconisme inévitable en fournissant une bibliographie analytique qui comprend, classés par rubriques, les ouvrages dont la connaissance est indispensable pour utiliser à profit les nombreux apports dont dispose le praticien en matière de psycho-sociologie de l'éducation.

Ouvrage collectif  
**Orthographe : avec ou sans dictée ?**  
Nathan, coll. « INRP », 176 pages

Cet ouvrage, dirigé par Hélène

Romian, ne prétend pas ouvrir une fois de plus le débat de fond à propos de l'orthographe. S'il est certain que les signataires de ce collectif sont partisans d'une réforme, c'est au niveau des pratiques actuelles qu'ils situent leurs perspectives de travail. Car, en attendant la réforme, il convient d'enseigner rationnellement l'orthographe, ce qui signifie tout d'abord dédramatiser l'épreuve de dictée. Il s'agit donc de resituer la pédagogie de l'orthographe dans une perspective plus globale, c'est-à-dire, comme l'écrit Hélène Romian, « dans une pédagogie de la langue qui tend à assurer à tous les enfants une effective liberté de parole ». En effet, la rénovation de l'enseignement du français est un tout. Son objectif consiste à assurer aux enfants une maîtrise effective de leur langue.

Le lecteur ne perdra jamais de vue que les recherches qui se trouvent ici rapportées s'inscrivent dans ce cadre général. Et qu'en conséquence, le présent ouvrage n'acquiert son entière signification qu'intégré dans l'ensemble des douze fascicules de la série dont il ne représente qu'un aspect.

Si les pédagogues de l'école élémentaire et les professeurs des écoles normales peuvent tirer bénéfice de sa lecture, c'est parce que chaque relation d'expérience est originale sur le plan pratique et que les équipes pédagogiques ayant collaboré à l'entreprise ont effectué un travail louable d'analyse, manifestant une volonté

commune de travailler pour une réelle démocratisation de l'enseignement.

Guy Capelle, Françoise Grellet  
**Écritures 1-2 et 3**  
Hachette, 88, 96 et 112 pages

Cette série de fascicules, qui s'adresse à des étudiants ayant déjà reçu, à raison de deux à trois heures hebdomadaires, trois années d'initiation à la langue française, a été conçue dans un double but : d'une part, fournir un complément en prise sur les réalités à une méthode d'apprentissage de langue « classique », de l'autre, procurer le matériel principal d'un cours de compréhension et de production écrites orienté vers l'analyse de contenu et le commentaire.

Pour répondre à ces objectifs, les trois cahiers présentent des exercices gradués, largement auto-correctifs, qui s'appliquent à un registre étendu de textes. On y trouvera aussi bien des passages de magazines et de journaux récents, que des extraits littéraires et scientifiques et que des pages de dictionnaires, de guides, des publicités, etc.

L'auto-correction favorise la saisie immédiate des erreurs commises, leur compréhension et leur rectification. Cet aspect auto-évaluatif est capital. C'est pourquoi cette série de fascicules nous semble tout à fait susceptible de faire progresser de façon très évidente un large public de jeunes et d'adultes en situation d'apprentissage du français.

Georges Bouvard  
**Les petits-fils du premier maître**  
Éditions du Progrès, Moscou, 224 p., ill., relié

Les principes éducatifs mis en œuvre en URSS depuis Lonnatcharski et Makarenko nous sont bien connus. Mais les temps ont changé et, à l'échelle démesurée de ce pays, il s'agit de savoir dans quelles conditions et selon quelles méthodes nouvelles s'organise un enseignement qui s'adresse à cent millions d'individus, de la maternelle à l'université, en passant par les centres de formation et de promotion.

Aussi l'enquête de Georges Bouvard était-elle amplement justifiée et les résultats qu'il nous propose sont dignes du grand journaliste qu'il est.

Au cours de son reportage en Kirghizie, il nous décrit le système d'enseignement, d'abord commun de sept à dix-sept ans, puis diversifié en fonction des capacités et des intérêts de chacun. L'auteur s'appuie sur des exemples vécus, sur des données et des témoignages. Il n'esquive pas les problèmes qui se posent, notamment lorsque les pédagogues soviétiques se trouvent confrontés aux retards scolaires.

Il montre finalement de façon objective que, en dépit de l'effort considérable qui a dû être effectué en l'espace de deux générations, et malgré des disparités de toutes sortes — socio-culturelles, régionales, ethniques, linguistiques... —, l'école soviétique remplit son rôle, permettant à tous les individus de s'instruire et à la société de s'unifier.

On reprochera seulement à l'auteur qu'il n'ait pu toujours se dégager d'un ton dithyrambique.

Pierre Péju

**La petite fille dans la forêt des contes**

Laffont, coll. « Réponses », 296 pages

C'est à la fois la démarche adoptée et le climat de complicité qu'il révèle qui nous retiennent dans cet essai. En réaction aux tentatives modernes d'interprétation, Pierre Péju soutiendra que les contes sont aussi intéressants par ce qui échappe à l'analyse que par ce qu'elle révèle. Pour lui, ils valent surtout en raison de leur jeu d'ombres inexplicables, de « *cette alternance d'éclats très vifs et d'obscurité que leurs images produisent en nous* ». Il montrera quelle fascination peu commune ils exercent sur les enfants et sur « *les noyaux d'enfance* » qui demeurent chez tout adulte.

L'entreprise de Pierre Péju s'oppose, ce faisant, aux explications fondées sur la psychanalyse. Certes, les contes s'adaptent pour la plupart à la grille œdipienne, et l'auteur ne remet pas fondamentalement en cause les apports d'un Bruno Bettelheim ou d'un Marc Soriano. Mais il montre qu'une bonne part des éléments constitutifs des contes n'est pas prise en compte par cette grille.

Les contes évoquent souvent la fuite, la marge ; l'une de leurs fonctions essentielles étant le « *ravisement* ».

N'est-ce pas laisser entendre qu'une possibilité d'échapper reste possible, et comprendre, par là même, la séduction majeure opérée par « Le joueur de flûte de Hameln », par exemple ?

C'est donc à une approche très différente des contes, plus frémissante, plus sensible aux métamorphoses, au décloisonnement de l'enfance et à la perpétuation en tout être de cette « dimension cosmique » que nous convie Pierre Péju, dans un ouvrage sensible et foisonnant de références. Lecture à conseiller à tout enseignant : elle enrichira sa réflexion sur un sujet aussi passionnant qu'inépuisable.

Jean Vial

**Jeu et éducation - Les ludothèques**

PUF, coll. « L'éducateur », 198 pages

L'histoire de l'éducation nous apprend que ce n'est pas sans réticence que les activités ludiques ont été admises dans les enceintes scolaires. A tout prendre, aujourd'hui même, « jeu » et « éducation », « loisirs » et « écoles » se posent plus souvent en termes conflictuels qu'associatifs.

Dans un survol cursif, Jean Vial expose tout d'abord les théories qui

se sont succédé jusqu'à nos jours en ce qui concerne les fonctions du jeu. Puis il rappelle les effets du jeu au regard du développement de l'enfant, tels que les psychologues les ont mis en évidence dans les domaines corporel, mental, social et individuel. C'est dans cette dernière dominante que le recours le plus large se fait au profit de ce que l'auteur nomme « les jeux sans jouet », dont il montre la diversité des champs et la portée pédagogique.

Cette première partie pourrait, à elle seule, donner matière à un ouvrage entier. Mais les intentions de Jean Vial sont tout autres. Et il n'a fait là que bâtir, avec économie et compétence, le cadre nécessaire pour situer son projet et poursuivre son entreprise.

Celle-ci se centre sur les jouets dont il esquisse la typologie et les finalités. Ce qui lui permet d'aboutir à la ludothèque, qu'il juge comme « *l'institution la plus capable de préparer l'adulte aux loisirs et, chemin faisant, d'ensoleiller les autres instances éducatives. L'école elle-même* ».

Nous voici parvenus au cœur de la problématique. Non seulement l'école, qui n'admet guère le jeu, doit l'admettre, mais encore faut-il que ce soit avec un tout autre regard : c'est-



les éditions ouvrières



**LES CHANSONS DE JACQUES DOUAI**

Un événement musical et poétique  
89 chansons ; 40 textes d'écrivains.

La chanson française  
à la portée de tous.

Collection « **Enfance heureuse** »  
dirigée par Jacques Charpentreau  
21043 — 216 pages

à-dire en intégrant l'éducation aux loisirs dans ses finalités, au lieu d'ignorer les impératifs de la société moderne, de méconnaître cet accroissement constant du temps libre qui, pour beaucoup d'adultes, se résume au triptyque : « café-télé-tiercé », triple réduction captieuse et appauvrissante.

Mais comment persuader l'école que, la société ayant ainsi évolué, elle doit s'associer à l'avènement d'une ère de loisirs qui ne demeure pas indigente ? Pour Jean Vial, c'est « une modification dans l'ordre des finalités, des structures, de la pédagogie, donc de la formation des maîtres que nous sommes conviés ». Il en définit les lignes de force et clôt cet ouvrage, de lecture limpide et agréable, plein de savoirs, de finesse et de pertinence, sur une pressante invitation à comprendre l'enjeu du

problème : dans la société où nous vivons, le libre choix du loisir est une condition nécessaire de la culture démocratique. Les enseignants doivent saisir très vite que, faute de participer à l'entreprise, non seulement ils menacent la démocratie, mais encore ils remettent en cause une culture dont ils se veulent les plus orthodoxes garants. Dans **Fahrenheit 451**, il n'y avait pas de ludothèques ; la société y était totalitaire. Sous le III<sup>e</sup> Reich, également ! La portée limite de l'étude de Jean Vial, c'est d'éviter que puissent à nouveau survenir des perversions planétaires de cette sorte. Il est capital de lire cet ouvrage. Il est en effet grand temps de faire en sorte que soit définitivement infirmée la constatation désabusée d'Emmanuel Fay : « Il n'y a pas de plaisir à jouer dans un monde où tout le monde triche ! » ■

• **Série pluridisciplinaire**, activité d'éveil autour du thème **L'homme et sa nourriture** : éducation nutritionnelle, approche diététique, connaissance des aliments, information et formation du jeune consommateur (première : 29 septembre - **Un restaurant d'enfants**) ;

ou

• **Expression et communication** : quatre émissions sur le thème des marionnettes (première : 6 octobre).

### Jeudi

**de 10 heures à 10 h 30**, rediffusion — sur Antenne 2 — de **La France face à l'avenir**.

**de 17 heures à 17 h 15** - pour enseignants de maternelle et primaire - informations sur les nouvelles instructions pour le cycle moyen, l'accueil et l'intégration de l'enfant dans l'école, l'organisation de la continuité pédagogique de la maternelle à l'élémentaire et de l'élémentaire au collège. Au cours de la première émission (1<sup>er</sup> octobre), sera présentée la physionomie générale de la série pour l'année 1981-1982 : thèmes, pédagogie, progression.

**de 17 h 15 à 17 h 30** — pour parents, enseignants et éducateurs - **Les enfants et nous** : cette série s'adresse à tous ceux qui sont concernés, dans leur vie familiale ou professionnelle, par les problèmes relatifs à l'éducation et au développement de l'enfant (première : 1<sup>er</sup> octobre - **L'entrée en 6<sup>e</sup>**).

**de 17 h 30 à 17 h 45** - pour tous - **Vié scolaire** (collèges et lycées). Les deux premières émissions (1<sup>er</sup> et 8 octobre) traiteront des **Délégués de classe**.

**de 17 h 45 à 18 heures** - pour le premier cycle - **Initiation à l'audiovisuel**. Cette série sensibilisera professeurs, animateurs et élèves aux problèmes posés par l'image et le son (première : 1<sup>er</sup> octobre - **La photographie**).

### Vendredi

**de 14 h 05 à 14 h 25** - pour CM - **Éveil à dominante « Sciences sociales »**. La première de ces émissions (2 octobre), intitulée **Ils ont votre âge**, devrait intéresser un public plus large que celui visé par cette série : il s'agit d'un reportage effectué dans une école nationale de perfectionnement pour déficients visuels.

**de 14 h 25 à 14 h 30**, l'émission de **Sécurité routière**.

## radio

En dehors de la série **Éducation musicale** sur France-Musique (modulation de fréquence), l'ensemble des émissions est diffusé sur le réseau de France-Culture (ondes moyennes).

Nous en présentons le programme classé par thèmes.

CNDP

## RTS hebdomadaire

Comme chaque année, nous vous présentons le calendrier-type des émissions que la RTS proposera chaque semaine, tout au moins au cours de ce premier trimestre ; des changements pourront en effet intervenir à partir de janvier 82. En attendant, beaucoup de rediffusions sont au programme !

### télévision

Toutes les émissions indiquées ici sont diffusées sur TF 1. Seule, la série régionale **La France face à l'avenir** passe, comme précédemment, sur les deux chaînes : le mardi sur TF 1 de 10 heures à 10 h 30, le jeudi suivant sur Antenne 2 aux mêmes heures.

#### Lundi

**de 14 h 05 à 14 h 25** - pour CP et CE

• **Monde animal, monde des plantes**, série traitant des activités d'éveil à dominante biologique ; elle contribue à élaborer le concept de vie et à mettre en évidence la diversité et l'unité des êtres vivants (première diffusion : 28 septembre - **Poneys dans les prés**) ;

ou

• **Télé-Voyage**, qui aborde les activités d'éveil à dominante humaine et sociale ; elle met l'accent sur la place des enfants dans les communautés ;

ou

• **Éveil à dominante « Sciences sociales »**, série sensibilisant les élèves aux réalités humaines, économiques et sociales, à partir de situations concrètes du passé et du présent (première : 5 octobre - **Images de la vie rurale hier et aujourd'hui**).

#### Mardi

**de 10 heures à 10 h 30** - pour CM, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> - émissions régionales de **La France face à l'avenir** (première : 6 octobre).

**de 14 h 05 à 14 h 25** - pour CM.

## **Éducation musicale**

- le **mardi, de 14 h 30 à 15 heures**, reprise de la série **Les enfants d'Orphée** pour les six-neuf ans. Cette série comprend trois étapes : jeu d'écoute et de mémorisation, jeu vocal et instrumental, audition d'œuvres enregistrées ; deux disques, accompagnés de fiches pédagogiques, présentent l'apprentissage de quatre chants (première diffusion : 29 septembre) ;
- le **vendredi, de 14 h 30 à 15 heures**, la même série s'adresse cette fois aux enfants de neuf à onze ans ; trois disques sont consacrés à l'étude de six chants.

## **Anglais**

- le **lundi, de 14 h 05 à 14 h 25**, consacrée au second cycle, une nouvelle série : **Words on the air**. Elle présentera d'importants extraits d'œuvres représentatives de la littérature anglaise (première : 28 septembre) ;
- le **mardi, de 14 h 25 à 14 h 45**, le second niveau de **Follow me** s'adresse aux auditeurs ayant déjà suivi le premier niveau de cette série (première : 29 septembre) ;
- le **jeudi, de 14 h 05 à 14 h 25**, premier niveau de **Follow me** à l'intention des grands débutants, élèves ou adultes (première : 1<sup>er</sup> octobre).

## **Allemand**

- le **mardi, de 14 h 05 à 14 h 25**, reprise du premier niveau de la série **Famille Baumann** qui s'adresse à un public possédant déjà quelques notions d'allemand (première : 29 septembre) ;
- le **vendredi, de 14 h 05 à 14 h 25**, nouvelles émissions correspondant au second niveau de **Famille Baumann** ; celles-ci s'adressent aux auditeurs ayant déjà suivi le premier niveau (première : 2 octobre).

## **Français**

- le **lundi, de 14 h 25 à 14 h 45**, une nouvelle série : **Des œuvres au langage**. Destinée au premier cycle, elle se propose d'initier à la lecture avec présentation de textes, séquence des auditeurs, enquête sur la tradition orale, etc. (première : 28 septembre - **La poésie d'Henri Michaux**) ;
- le **mardi, de 15 h 30 à 15 h 45**, également une nouveauté : **Rencontre avec la poésie**. Destinée en alternance soit aux CE-CM 1, soit aux CM 2-6e-5e, elle aidera les enfants à « entrer en poésie » en les incitant à la création personnelle ; en même temps, elle permettra aux maîtres d'élargir leur répertoire de poèmes (première : 29 septembre - **La Tour du Pin : divertissement**) ;
- le **vendredi, de 15 h 30 à 15 h 45**, rediffusion de **Rencontre avec la poésie**.

## **Orientation scolaire**

- le **vendredi, de 14 h 25 à 14 h 45**, reprise

de la série **Cholir sa vie** pour les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Y seront présentés des thèmes d'orientation scolaire, des éléments d'information sur les secteurs d'activité et des thèmes d'orientation professionnelle (première : 2 octobre - **Ce que disent les jeunes, ce que pensent les jeunes**).

## **Dossiers pédagogiques audiovisuels**

- le **lundi, de 15 h 15 à 15 h 49**, en alternance :
- une semaine, une radiovision associant

une émission de radio et la projection de seize diapositives pour les élèves de CM, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (première : 28 septembre - **Un pétrolier géant : le « Pierre Guillaumat »**) ;

- la semaine suivante, une émission de radio-éveil de quinze minutes prolongera la radiovision de la semaine précédente ; puis une radiovision associant une émission de radio également de quinze minutes et la projection de douze diapositives sera destinée aux élèves de CE (première : 5 octobre - **Au temps des grands paquebots**).

# **au J. O.**

## **année universitaire et civile : alignement**

M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'Éducation nationale de bien vouloir préciser la suite que le gouvernement envisage de réserver à une recommandation formulée par le Conseil économique et social portant sur l'organisation des rythmes scolaires et l'aménagement général du temps, laquelle suggère d'aligner l'année universitaire sur l'année scolaire et de voir dissocier rentrée scolaire et rentrée des vacances d'été, en mettant l'année scolaire en concordance avec l'année civile, ce qui permettrait de restreindre considérablement le hiatus qui existe, à l'heure actuelle, entre la fin des études et l'entrée dans la vie active.

**Réponse.** Le souci de l'honorable parlementaire de voir s'atténuer les effets de l'arrivée sur le marché de l'emploi des effectifs toujours importants des jeunes en fin d'année scolaire et de réduire le hiatus existant entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la vie active est partagé par le ministre de l'Éducation nationale. Mais la solution proposée pour y parvenir, l'alignement de l'année scolaire sur l'année civile, n'est pas de nature à résoudre le problème soulevé. Elle aboutirait, en effet, à reporter l'arrivée des diplômés susceptibles d'entrer dans la vie active à la fin de l'année civile, période beaucoup moins favorable à cet égard que celle du début de l'automne, qui correspond à la reprise de l'activité économique et

sociale. La véritable solution à ce problème est d'une autre nature et des réflexions sont actuellement engagées à ce sujet. S'agissant de l'intérêt que présenterait, pour l'organisation de l'année scolaire, l'alignement de celle-ci sur l'année civile, il est vrai que certaines personnalités ont présenté des propositions en ce sens au Conseil économique et social. Celui-ci a retenu cette solution, sans la reprendre d'ailleurs dans son rapport du 14 mai 1980, comme pouvant représenter la dernière des étapes d'un aménagement du calendrier scolaire. Mais il convient de souligner que les études très approfondies antérieurement menées sur ce thème avaient démontré la complexité, en même temps que l'inefficacité, à de nombreux égards, d'une telle organisation. L'alignement de l'année scolaire sur l'année civile, en effet, ne serait pas en cohérence avec les rythmes fondamentaux caractérisés par la concomitance des rentrées scolaire, économique, sociale, politique, culturelle, etc. En outre, elle ne présenterait pas d'intérêt réel sur le plan pédagogique. L'équilibre des trimestres, la modulation des périodes de vacances ou les propositions d'horaires variables qui, le plus souvent, fondent, dans ce domaine, l'argumentation en faveur de la concordance de l'année scolaire et de l'année civile, peuvent aussi bien s'accommoder de calendriers annuels établis sur des bases différentes. Par ailleurs, le déplacement des examens et des concours à la fin de l'année civile présenterait d'indéniables inconvénients dans la mesure où il impliquerait, qu'au détri-

ment de leur santé, les élèves consacrent leurs vacances d'été à la préparation plus ou moins intensive des concours et des examens à venir. A ces incidences pédagogiques non négligeables, s'ajouteraient des difficultés réelles pour la mise en place des moyens nouveaux votés par le Parlement. Qu'il s'agisse des opérations d'implantation des postes, du mouvement des personnels ou de la répartition des crédits, il serait très difficile de faire appliquer au début du mois de janvier les décisions budgétaires connues avec précision à la fin de l'été et votées par le Parlement dans le courant du mois de décembre. Enfin, il faudrait être sûr que,

dans cette hypothèse, toutes les conditions seraient réunies pour que s'opère sans difficultés la continuité avec l'enseignement supérieur, ce que les études réalisées ne confirment pas. Compte tenu de l'ampleur des problèmes posés, cette solution ne s'inscrit donc pas dans le cadre des projets du ministre concernant l'aménagement du temps scolaire, qui doit faire l'objet d'un nouvel examen, au fond, en concertation avec l'ensemble des partenaires du système éducatif.

(J.O. Débats Sénat du 20 août 1981.)

supplémentaire aux étudiants boursiers de l'enseignement technologique supérieur, sur critères sociaux (note de service du 24 août 1981 - B.O. n° 31).

■ **LES OBJECTIFS** poursuivis dans les projets d'action éducative (P.ACT.E) à partir de la rentrée :

- développer des actions en prenant en compte l'ensemble des besoins éducatifs (scolaires et extra-scolaires) ;
  - adapter l'enseignement à la diversité des références des élèves ;
  - rendre l'école accueillante à tous.
- (Note de service du 24 août - B.O. n° 31.)

■ **LES MODALITÉS** de désignation et la mission des **délégués départementaux de l'Education nationale**. Note détaillée dans un prochain numéro (circulaire du 3 septembre 1981 - B.O. n° 33).

■ **LES MODALITÉS** d'application en ce qui concerne les conditions exceptionnelles d'accès de **maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat** à l'échelle de rémunération des PEGC (note de service du 4 septembre 1981 - B.O. n° 33).

■ **LES CONDITIONS** d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs adjoints d'EPS pour les **maîtres contractuels ou agréés enseignant l'éducation physique et sportive** dans les établissements privés sous contrat (circulaire du 30 août 1981 - B.O. n° 33).

## au B. O.

### on recrute

■ **DES CONSEILLERS PRINCIPAUX d'éducation et des conseillers d'éducation** pour la session de 1982 : concours les 9 et 17 mars 1982 (arrêté du 13 août 1981 et circulaire du 26 août 1981 - B.O. n° 33).

### on fixe

■ **L'ORGANISATION de la formation en deux temps** au titre du crédit d'enseignement pour les titulaires du BEP ou du CAP justifiant de deux ans de pratique professionnelle (décret du 12 mai 1981 - B.O. n° 24).

■ **LE BARÈME** de détermination du montant des **bourses nationales d'études du second degré** et le montant de la part fixé à 168,30 F (note de service du 8 juillet 1981 - B.O. n° 28).

■ **LE CALENDRIER des fêtes israélites** pour 1981-1982 et pour le premier trimestre de 1982-1983 (note de service du 20 juillet 1981 - B.O. n° 31).

■ **LES AUTORISATIONS d'absence** pouvant être accordées aux personnels de **confession israélite** en 1981 (circulaire du 18 juin 1981 - B.O. n° 31).

■ **LES TAUX** de rémunération des **heures supplémentaires** effectuées par les per-

sonnels enseignants pour le compte des collectivités locales :

**heure d'enseignement :**  
instituteurs : 49,85 F ; PEGC : 54,84 F  
**heure d'étude surveillée :**  
instituteurs : 44,87 F ; PEGC : 49,35 F  
**heure de surveillance :**  
instituteurs : 29,91 F ; PEGC : 32,90 F  
(Note de service du 22 juillet 1981 - B.O. n° 31.)

■ **UN NOUVEAU RÈGLEMENT** du **diplôme d'études comptables supérieures** (arrêté du 11 août 1981 - B.O. n° 32).

■ **DE NOUVELLES INSTRUCTIONS** pour les **travaux pratiques dans les classes de mathématiques supérieures** et de mathématiques spéciales technologiques T et dans les classes préparatoires de biologie-mathématiques supérieures et biologie-mathématiques spéciales (note de service du 1er juillet 1981 - B.O. n° 27).

■ **LA DATE ET LES MODALITÉS** des élections à la Commission administrative paritaire des **inspecteurs départementaux de l'Education nationale** (arrêté et note de service du 8 septembre 1981 - B.O. n° 33).

### on précise

■ **LE RÉGIME** des **bourses d'enseignement supérieur** pour l'année universitaire 1981-1982 : taux reconduits à la rentrée 1981, versement d'une aide complémentaire de 846 F à certains étudiants boursiers, attribution d'un échelon (ou palier)

### on ouvre

■ **UNE SESSION** du concours de recrutement des **inspecteurs de l'enseignement technique** le **10 mars 1982**. Six spécialités : enseignements littéraires, scientifiques, commercial, des sciences biologiques et des sciences sociales appliquées, techniques industriels, artistiques (arrêté du 11 août 1981 - B.O. n° 32).

### on modifie

■ **LES DISPOSITIONS** réglementaires relatives au **recrutement des instituteurs**. Note détaillée dans un prochain numéro (décret du 4 septembre 1981 et arrêté du 9 septembre 1981 - B.O. n° 33).

### on prépare

■ **LES ÉLECTIONS** aux comités des

parents dans les écoles (note de service du 3 septembre 1981 - B.O. n° 32).

## — on publie —

■ **DE NOMBREUX TEXTES intéressants les examens** (épreuves et programmes) :

- **Brevets de technicien** : organisation des enseignements et aménagement des horaires de la classe de seconde des lycées : date d'application différée (arrêté du 13 mai 1981 - B.O. n° 24).

- **Brevet professionnel de mécanicien règleur de métiers et de machines à tisser** : institution et règlement d'examen (arrêté du 23 avril 1981 - B.O. n° 24).

- **Baccalauréats de technicien** (techniques administratives, techniques quantitatives de gestion et techniques commerciales) : modification des programmes de première et de terminale (arrêté du 2 juin 1981 - B.O. n° 25).

- **Brevets de techniciens** : modification des programmes relatifs à l'économie, la gestion, la comptabilité, la législation fiscale (arrêtés du 2 juin 1981 - B.O. n° 25).

- **Brevet d'études professionnelles de micro-mécanique** : création d'une cinquième option (arrêté du 5 juin 1981 - B.O. n° 26).

- **Certificat d'aptitude professionnelle** : institution d'une spécialité « agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes » (arrêté du 3 juin 1981 - B.O. n° 26).

- **Certificats d'aptitude professionnelle** : métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de l'alimentation, métiers du secteur tertiaire : fixation de nouveaux horaires d'enseignement (notes de service du 22 juin 1981 - B.O. n° 27).

- **Certificats d'aptitude professionnelle** : programmes d'enseignement général de portugais et d'arabe (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1981 - B.O. n° 28).

- **Certificats d'aptitude professionnelle industriels** : heures d'enseignement technologique et professionnel converties en heures d'enseignement artistique (note de service du 9 juillet 1981 - B.O. n° 29).

- **Brevet professionnel** : institution d'un BP de « conducteur d'engins du chantier des travaux publics » (arrêté du 22 juin 1981 - B.O. n° 29).

- **Brevet de technicien supérieur (fabri-cations textiles)** : modification des conditions de délivrance, horaires et programmes d'enseignement (arrêtés du 21 juillet 1981 - B.O. n° 30).

- **Brevet d'études professionnelles sté-nodactylographe-correspondancier** : le programme de comptabilité est modifié (arrêté du 26 août 1981 - B.O. n° 32).

- **Brevet professionnel de plombier** : organisation de la sanction de formation

exigée, à titre expérimental, sous la forme d'unités de contrôle capitalisables (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1981 - B.O. n° 32).

## — on annonce —

■ **LA JOURNÉE NATIONALE des personnes âgées** et de leurs associations et la campagne annuelle pour 1981 : **du 19 au 25 octobre** (B.O. n° 32).

■ **UNE LISTE de documents utiles** à la sensibilisation des élèves aux **problèmes du tiers monde** et tenus à disposition dans les CRDP et CDDP (B.O. n° 32).

■ **LES MODALITÉS des candidatures d'instituteurs et d'institutrices** qui souhaitent obtenir leur détachement sur un poste relevant du ministère des Relations extérieures, du ministère chargé de la Coopération et du Développement et aussi dans les territoires d'outre-mer au titre de l'an-

née scolaire 1982-1983 (note de service du 10 juillet 1981 - B.O. n° 33).

■ **LA PROCÉDURE DE DÉPÔT** et de transmission des candidatures des **professeurs du second degré** à des postes relevant du ministère des Relations extérieures ou du ministère chargé de la Coopération et du Développement au titre de l'année scolaire 1982-1983 (note de service du 27 juillet 1981 - B.O. n° 33).

■ **LA PROCÉDURE** pour les candidatures des **personnels enseignants du second degré** à un poste dans les territoires d'outre-mer en 1982-1983 (note de service du 5 août 1981 - B.O. n° 33).

■ **L'OUVERTURE des universités** aux personnes justifiant d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans et aux personnes ayant élevé ou élevant, pendant au moins trois ans, un ou plusieurs enfants (décret du 18 mai 1981 - B.O. n° 24).

## agenda

### — congrès —

■ **Psychologie et libertés** : titre et thème du XVII<sup>e</sup> Congrès national des psychologues qui se tiendra **les 9, 10 et 11 octobre** au Palais des Congrès d'Arles. Des conférences suivies de discussions seront prononcées par Jean-François Lambert, président de la section française d'Amnesty international ; François Marchand, docteur en sciences de l'éducation ; Jacques Perse, ex-président de la Société française de psychologie ; M<sup>e</sup> Jacques Miquel, avocat des familles de détenus et disparus français en Argentine et en Uruguay. Ces débats intéressent les psychologues, les médecins, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les magistrats, les avocats, les parents, les enseignants, les conseillers d'orientation, ainsi que tous les citoyens qui s'interrogent sur la condition humaine, sur les multiples aliénations qui viennent restreindre l'épanouissement de l'individu et sur les moyens qu'offre la psychologie pour préserver la liberté de l'homme. Renseignements et inscriptions : VII<sup>e</sup> Congrès national des psychologues, François Pagano, 11 bis, rue Marc-Sangnier, 13200 Arles.

### — journées d'étude —

■ **Accessibilité de la cité pour les handicapés**. Sur ce thème, le Centre régional

pour la jeunesse inadaptée en Auvergne, en liaison avec des associations de handicapés, organise des journées d'étude **les 9, 10 et 11 octobre** à la Maison des congrès de Clermont-Ferrand. Elles comprendront des exposés sur la nouvelle législation, sur l'aménagement de l'habitat, sur l'accessibilité des locaux recevant du public, sur les transports pour handicapés (aire démonstration de véhicules), et proposeront des témoignages, des comptes rendus d'expériences, des travaux de groupe. Ces journées sont destinées aux associations de handicapés, aux élus, aux agents techniques des villes, aux administrations concernées, aux architectes, aux responsables d'HLM, aux travailleurs sociaux. Frais de participation : 200 F. Pour tous renseignements : CRJIA, 10, rue André-Moinier, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : [73] 37-25-52.

### — rencontres —

■ **Les Ateliers d'octobre**. Chaque année à cette période, la revue **Autrement** et l'Atelier pour la création organisent, dans une ville de province, un forum de trois jours rassemblant des promoteurs d'expériences novatrices dans des domaines précis. Réservé en priorité à ceux qui expérimentent sur le terrain, ce forum est cependant ouvert à tous les partenaires sociaux : administrations, municipalités, associations. Cette année, c'est la ville de

Nantes qui accueillera ces « Ateliers d'octobre » du **jeudi 1<sup>er</sup> au soir au dimanche 4 à midi**. Treize ateliers y seront proposés aux participants : Animation et formation en milieu rural ; Bricolage — qui bricole et pour qui ? ; Comment gérer un projet collectif ou d'utilité sociale ; Vieillesse ; Centres de crise pour fugueurs ; Audiovisuel : un langage dominant ; Récupération des ordures ; Élaboration d'une opération de réhabilitation de locaux industriels ; Télévision et enfants ; Les nouveaux moyens d'information ; Initiation à la micro-informatique ; Photo ; Danse. Droits d'inscription (atelier + 2 déjeuners + rapport final, sans logement) : par personne 300 F pour associations et expérimentateurs ; 500 F pour administrateurs et observateurs. Logement en chambre universitaire individuelle (30 F par nuit) ou à l'hôtel. Pour renseignements complémentaires, programme détaillé, inscriptions : Revue **Autrement**, 73, rue de Turbigo, 75003 Paris. Tél. : 271-23-40.

### stages

■ **Organisés au mois d'octobre** par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de Dijon :

• **Initiation au Super-Huit, les 3 et 4, 10 et 11 octobre** dans le parc du Morvan. Programme : initiation technique au maniement de différentes caméras, conception d'un scénario, initiation au montage. Nombre de places : 9. Frais de participation : 200 F (ne comprenant ni l'hébergement, ni la nourriture) ; voyage remboursé à 50 % sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe dans un rayon compris entre 100 et 300 km.

• **L'image et le message électronique — seconde phase** —, stage agréé DEFA, UF à option « Techniques de l'expression et de la création ». Il se déroulera **du 5 au 10 octobre** au CREPS de Mirande (15, rue Pierre-de-Coubertin, Dijon). Ses objectifs : donner aux stagiaires, à partir d'un travail théorique et pratique, les moyens de réfléchir sur le message électronique, de s'exprimer par ce message et d'aller vers la création. Nombre de places : 12. Frais de participation : 200 F (ne comprenant ni l'hébergement ni la nourriture) ; voyage remboursé à 50 % sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe, dans un rayon compris entre 100 et 300 km.

Pour tous renseignements et inscriptions : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 22, rue Audra, B.P. 1530, 21033 Dijon Cedex. Tél. : [80] 32-01-26, poste 123.

■ **Fonctionnement et entretien de matériel vidéo**. Ce stage, organisé par Média Jeunesse, se déroulera à Marly-le-Roi **du 19 au 23 octobre**. Les questions suivantes y seront abordées : principe de codage des signaux couleur ; fonctionne-

ment des caméras tritubes et monotubes ; leur branchement sur des régies ; correction des signaux vidéo couleur ; les magnétoscopes couleur et leurs standards ; les équipements de montage et leur automatisation ; évolution des matériels vidéo. Au cours de ce stage, réservé en priorité aux personnes possédant déjà une bonne expérience de la vidéo (noir et blanc ou couleur), exposés théoriques et démonstrations pratiques alterneront. Frais de participation (hébergement compris) : 900 F pour les inscriptions individuelles ; 1 800 F avec prise en charge par une entreprise. Pour tous renseignements : Média Jeunesse, 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-88-78.

■ **Jeux et jouets en ludothèque**. L'objectif de ce stage, proposé par l'École des parents et des éducateurs, est de permettre une réflexion sur les ludothèques, leur organisation, leur fonctionnement. Il s'agit aussi de s'interroger sur le rôle des ludothécaires, de restituer d'une façon générale l'importance du jeu et du jouet dans le développement de l'enfant et dans l'établissement de ses relations avec l'environnement familial et social. Ce stage concerne les responsables de ludothèques, animateurs de loisirs, éducateurs spécialisés, enseignants. Dates : deux fois deux jours (**26 et 27 octobre ; 9 et 10 novembre**). Pour tous renseignements : École des parents et des éducateurs, Animation-Formation, 4, rue Brunel, 75017 Paris. Tél. : 380-29-00.

### formation

■ **Formation à l'animation des groupes**. Cette formation qui s'étend sur trois ans, intéresse les travailleurs sociaux, médecins, psychologues et tous ceux pour qui les rapports de communication constituent la base essentielle de leur vie professionnelle :

• **1<sup>re</sup> année : groupe d'implication**. On ne se forme qu'en travaillant sur soi-même afin que ses propres problèmes n'interfèrent pas avec la problématique de ceux que l'on veut aider et afin d'assimiler les techniques proposées en les expérimentant sur soi.

• **2<sup>e</sup> année : groupe expérimental et didactique**. Expérimentation systématique de différentes techniques ; exposés théoriques et réflexions méthodologiques ; échanges sur l'expérience clinique des participants.

• **3<sup>e</sup> année : groupe de contrôle**. Possibilité d'observer ou de coanimer un groupe ; échange à partir d'expériences d'animation de groupes réalisées par les participants.

**Chaque formation commence au mois d'octobre**. Renseignements et inscrip-

tions : Institut d'entraînement intégral, 11, rue Franquet, 75015 Paris. Tél. : 842-41-98.

### exposition

■ **Douze ans de femmes au quotidien, douze ans de luttes féministes en France...** Cette exposition-animation, organisée par l'association La Griffonne, présente des photos, des affiches, des tracts, des films vidéos et des diapositives. Elle se tiendra **du 1<sup>er</sup> au 15 octobre** au Centre culturel de l'Abbaye (12, rue de l'Abbaye, 75006 Paris) et **du 26 octobre au 22 novembre** au Centre international de séjour de Paris (6, avenue Maurice-Ravel, 12<sup>e</sup>). Elle sera ouverte tous les jours, sauf dimanche, de 12 à 19 heures. Entrée gratuite. Pour tous renseignements : La Griffonne, B.P. 339, 75525 Paris Cedex 11.

### notez aussi

■ **Diplôme de grec moderne**. Pour favoriser, à travers la promotion de la langue, les échanges culturels et économiques avec la France, la Chambre de commerce hellénique de Paris a créé, en 1980, un examen de grec moderne sanctionné par un diplôme officiel de grec moderne usuel. L'examen a lieu en juin de chaque année. Il sanctionne de bonnes notions de la langue usuelle et contemporaine et une certaine connaissance de la Grèce : vie quotidienne, institutions, géographie, etc. Il comporte des épreuves écrites et des épreuves orales. Pour obtenir toutes informations sur ce diplôme : Centre d'information sur les Chambres de commerce étrangères en France (CICCEF), 147, rue Jules-Guesde, 92309 Levallois (joindre deux timbres pour frais d'envoi). Tél. : 737-50-32.

■ **Fête des animaux**. Chaque hiver, de très nombreux chiens sont abandonnés, leurs maîtres ne voulant pas avoir à les promener durant la mauvaise saison. Ainsi, deux fois par an — la première correspondant au départ des grandes vacances —, les sociétés de protection doivent « se débrouiller » ; c'est pourquoi, chaque automne, elles organisent la Fête des animaux où chacun peut venir librement, visiter, parler aux responsables et peut-être adopter un compagnon. Cette année, c'est le **dimanche 4 octobre** qui seront ouverts dans toute la France les refuges des deux cent vingt-trois sociétés de protection confédérées et des filiales d'assistance aux animaux. Pour tout renseignement complémentaire : Confédération nationale des sociétés de protection des animaux, 17, place Bellecour, 69292 Lyon Cedex 2. Tél. : [7] 837-88-21.

# DADA

LES REVUES DADA C'EST TOUT DADA

Introuvables jusqu'à ce jour  
tous les numéros des revues DADA  
Zürich-Paris 1916-1922

Cabaret Voltaire - Der Zeltweg - Dada 1, 2, 3, 4-5, Bulletin Dada n° 6,

Dadaphone n° 7, Dada Augrandair n° 8 - Le Cœur à Barbe.

Une revue saisit la vie dans toute sa spontanéité, sa fragilité, sa force, ses contradictions.

Éphémère, elle permet une perpétuelle remise en question des idées qui s'y expriment.

Périodique, elle assure une continuité dans la quête qu'elle entreprend.

Dada c'est le mouvement, mouvement d'hommes et d'idées en plein devenir, dans une Europe déchirée par la guerre.

Dada c'est le cri à la naissance d'une libération.

Les revues Dada c'est tout Dada.

*jean michel place*

E D I T I O N

Un volume, au format 240 x 320 mm, 256 pages, 114 illustrations, relié demi-toile.

**BULLETIN DE COMMANDE** à retourner à l'Éducation, 2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris.

NOM

N° Rue

Code postal Ville

Je désire recevoir le volume **DADA (Zürich-Paris 1916-1922)**.

Ci-joint mon règlement de 165 F par  chèque bancaire  CCP La Source 31-680-34  mandat international à l'ordre de l'Éducation

Qui se soucie de Gaspard-Félix Tournachon ?  
Tout le monde, pourtant, a eu sous les yeux,  
un jour ou l'autre, une photo de cet homme  
passé à la postérité sous le pseudonyme de Nadar.

Au fait, qui était donc ce Nadar,  
prophète, sans le savoir, des temps modernes,  
initiateur, à son insu, de notre siècle voué à l'image ?

Si nous connaissons les visages de Balzac, Hugo,  
Baudelaire, Lamartine, Nerval, Berlioz, Offenbach,  
Sand, Mallarmé, et de dizaines d'autres créateurs  
du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est grâce à cet homme qui figure  
dans notre patrimoine culturel

au rang des plus illustres photographes  
alors que lui vécut comme un journaliste  
et se rêva écrivain.

L'éditeur Arthur Hubschmid a publié  
les œuvres complètes de Nadar, réunies  
en deux gros volumes abondamment illustrés.

Le premier, qui compte pas moins de six cents clichés,  
nous présente, bien sûr, le photographe ;  
mais le second, qui nous propose dessins et écrits,  
nous fait découvrir un aspect moins connu de ce créateur  
que Jean-François Bory, le préfacier des deux tomes,  
nous décrit ici à la manière  
d'un moderne « malgré lui ».



# Nadar, hélas !

Œuvres complètes de Nadar, aux éditions Arthur Hubschmid

● Tome 1 : Nadar, photographies

704 pages - 600 photographies et leurs légendes - petite anthologie des écrits sur la photographie.

● Tome 2 : Nadar, dessins et écrits

1 290 pages - « Revue comique à l'usage des gens sérieux », « Monsieur Réac », « Petit Journal pour rire », trois dessins inédits, le Panthéon de Nadar, « Le droit au vol » (préface de George Sand), « Quand j'étais photographe » (préface de Léon Daudet).

Introduction, notes et commentaires des deux tomes par Jean-François Bory.

Les deux volumes : 270 francs.

Dans la même collection : Grandville (2 volumes), Gustave Doré (2 volumes), Félicien Rops, Honoré Daumier (2 volumes).

● Pourquoi vous êtes-vous intéressé à Nadar, au point de souhaiter publier ses œuvres complètes ?

Il me semble que le XIX<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus proche de nous qu'on ne le croit et que Nadar est très contemporain. Nadar m'a semblé très contemporain par son côté affolé, paniquard, incapable de poursuivre une idée systématiquement, cherchant à s'exprimer par tous les moyens possibles et en étant, finalement, une espèce de raté, ce qui correspond à la hantise de tous les créateurs du XX<sup>e</sup> siècle.

● Pour le commun des mortels le nom de Nadar est associé à la photographie, et pourtant il n'est ni Niepce, ni Daguerre. Même, la photo est entrée dans sa vie presque par hasard, non ?

Nadar, en effet, n'a pas inventé la photographie. La seule chose qu'il ait vraiment inventée c'est la photographie à la lumière artificielle — et c'est important — mais la photo, chez lui, n'est bien qu'un avatar. Or, il est de fait que Nadar est entré dans l'Histoire par l'entremise de cet avatar dû tout à fait au hasard : c'est l'un de ses amis qui, un jour, lui envoie une caisse avec du matériel photographique et Nadar ne s'en sert pas pour vraiment faire des photos mais pour continuer à faire des croquis dans les journaux de l'époque. C'est en fait parce qu'il dessine très mal qu'il en vient à faire des photos, qu'il les décalque et qu'il les déforme pour faire ses caricatures.

En réalité, l'idée première de Nadar, c'est la littérature : il est d'abord un feuilletonniste. Lorsqu'il arrive à Paris, en 1840, il a vingt ans ; il publie un livre, *La robe de Déjanire*, parfaitement illisible, et il écrit des feuilletons pour différents journaux de l'époque. Toute sa vie Nadar aura une attitude d'écrivain, c'est-à-dire qu'il va reprendre ses textes, les faire republier, produire des éditions corrigées, chercher à avoir ses œuvres complètes chez Flammarion lorsqu'il sera très âgé, poussé alors par Léon Daudet. Mais ce qu'il écrit est assez mauvais et éparpillé.

● On peut s'étonner de voir Léon Daudet préfacier l'un de ses ouvrages, Nadar s'étant, tout au long de sa vie, plutôt engagé à gauche...

Non, ce n'est pas une surprise, d'abord parce que Léon Daudet est le fils de son ami et qu'ensuite, Nadar mourant en 1910, il pouvait ne pas connaître tout à fait les opinions de ce dernier, l'Action française, si je ne me trompe, étant créée en 1913. En fait, si ce livre a paru chez Flammarion, c'est sans doute parce qu'à ce moment-là Nadar avait près de quatre-vingt-dix ans, qu'il était beaucoup moins connu et apprécié parce qu'on finissait par le trouver intermina-

ble, et que Daudet lui ayant trouvé l'éditeur, en compensation il a fait la préface.

● Un rapide survol de sa biographie semble nous montrer trois Nadar : un premier, journaliste et caricaturiste (le créateur notamment d'un personnage fameux, « Monsieur Réac », et d'un « Panthéon » où figurent toutes les gloires de l'intelligentsia de son époque), un second, photographe, et un troisième, peut-être moins connu, pionnier des vols en ballon, défenseur acharné et prémonitoire du « plus lourd que l'air », au point que son ami Jules Verne fit de lui le héros de *De la Terre à la Lune*



Caricature de Daumier : « Nadar élevant la Photographie à la hauteur de l'Art »

sous l'anagramme transparent d'Ardan. Curieusement, c'est surtout le photographe qui est venu jusqu'à nous.

C'est sans doute l'œuvre du hasard parce que l'Histoire choisit par hasard mais aussi parce que Nadar était un personnage qui, comme l'on dit aujourd'hui, grenouillait énormément. Il était à gauche et la plus grande partie de l'intelligentsia de son époque était aussi à gauche. Or, il a photographié tous ses amis, tous ces intellectuels de l'époque qui étaient opposés au régime. C'est donc aussi par ses amis que Nadar est passé à la postérité.

Quant aux ballons, c'est assez contradictoire : Nadar passe son temps à se projeter en avant pour éviter de réfléchir sur lui-même ; quand il fait construire *Le géant*, le plus grand ballon qu'on ait vu jusqu'alors, ce n'est pas pour le ballon lui-même, mais pour soutenir une société qui défendait l'idée du « plus lourd que l'air » : il ne croyait pas au ballon, mais il s'en servait pour faire des conférences afin de financer les débuts de l'aviation.

- *C'est pourtant sur l'un de ses ballons que Gambetta sort de Paris assiégé pendant la Commune.*

Oui, mais Nadar se mêle de la Commune d'une façon très ambiguë. Lors de la Commune il s'est conduit comme certains personnages de Mai 68 : en y croyant certainement mais en se mettant lui-même en valeur, d'une certaine façon. Après la Commune il a fait un mythe de son action, et lorsque Thiers est arrivé au pouvoir il est retourné à ses folies de bond en avant sans trop afficher ses opinions politiques.

- *Vous voulez dire qu'il s'est servi de la Commune, en quelque sorte, pour sa propre promotion ?*

Certainement pas car il était chaleureux, courageux, mais c'était un personnage très intermédiaire : il a freiné son enthousiasme quand il a vu qu'il pouvait être exilé ou quelque chose de cet ordre-là. Il n'au-



Trois des célébrités photographiées par Nadar : Alexandre Dumas père, Sarah Bernhardt, George Sand

rait certainement pas pu se passer de vivre dans un certain milieu parisien.

- *Revenons au photographe : à la même époque cette technique était à la portée de bien d'autres que lui ; n'a-t-il pas eu le coup de génie de savoir faire des photos plus belles et plus intéressantes que d'autres, en quelque sorte d'imposer un style ?*

Je ne pense pas. D'une part, pour la postérité, il a été servi par son milieu ; d'autre part, il était systématique : quand il découvre la photo, il a tout un atelier, il entretient une trentaine de personnes qui font les dessins que lui signe Nadar (on sait, par exemple que Baudelaire a fait des dessins que Nadar a signés) ; il a besoin de produire. Je pense donc que son style c'est à son côté systématique qu'il le doit. Il fait beaucoup de photos entre 1853 et 1855 ; pendant cette courte période, tout le monde défile chez lui et c'est aussi pourquoi le style est toujours le même, un style très figé. Par ailleurs ce n'est que dix à quinze ans plus tard, pendant ce qu'on appelle le Second Empire libéral, que la photo fonctionne à tout crin. Or, justement, à ce moment Nadar perd tout à fait le monopole de la photographie face à des gens comme Disdéri, photographe officiel du Second Empire, et face à tous les photographes de province qui se mettent à apparaître répandant la mode de la carte de visite avec photo.

Nadar, lui, a systématisé la photographie parce qu'il était monomane et je crois que son style vient plus de là que d'une idée de génie qui aurait été de vouloir répandre la photographie. Enfin, il faut noter que Nadar n'a jamais gagné d'argent avec la photographie mais que cela s'est produit plus tard avec l'Atelier Nadar, c'est-à-dire son frère Adrien puis son fils Paul.

- *Comment se fait-il d'ailleurs que, dans un ouvrage consacré à Félix Nadar, on trouve de nombreuses photos de son fils Paul ?*

En 1850, Nadar ouvre son atelier. En 1863, il se désintéresse totalement de la chose, confie l'af-

faire à son frère — avec lequel il a un procès —, puis à son fils. Or les clichés que l'on a aujourd'hui sont très mélangés, et si l'on a pu faire une sélection on n'est absolument pas certain de son exactitude. Il existe énormément de photos de Félix Nadar qui sont en réalité des reproductions faites par Paul qui a réalisé des plaques originales de photos déjà existantes. Il était donc nécessaire de montrer le travail des deux. Par ailleurs, le fils avait les mêmes qualités visuelles que son père et il y a un moment, entre 1885 et 1895, où l'on ne sait pas du tout qui est l'auteur authentique puisque le père, quoique préoccupé par sa future retraite dans la forêt de Sénart, revenait tout de même dans l'atelier où il devait certainement réaliser des clichés. On n'a aucune preuve qui nous permette de faire une sélection assurée.

• *En regardant toutes ces têtes illustres photographiées par Nadar on est tenté de penser à Bernard Pivot aujourd'hui ; on a l'impression qu'il devait être de bon ton d'aller se « faire tirer le portrait » chez Nadar comme il est de bon ton aujourd'hui d'aller à « Apostrophes ». Et en même temps, il en résulte les mêmes ambiguïtés : le panthéon photographique de Nadar nous offre un aperçu émoustillant du monde de la création de son époque et l'on se demande si certains ne pourraient pas s'en satisfaire. On voit la photo de Baudelaire, on lit la notice en bas de page, et ça suffit. Plus besoin de lire Baudelaire !*

C'est là où Nadar est moderne. Je crois qu'il a compris que dans un monde moderne le personnage remplace l'œuvre, d'une certaine manière. Hélas, il est moderne ! Et c'est là où il est intéressant : c'est le rapport d'un créateur à un monde qui est le nôtre. Par son attitude, Nadar est beaucoup plus contemporain de nous que des écrivains de son siècle qui vivaient dans une Histoire qui était encore très marquée par le XVIII<sup>e</sup> siècle. Quand il était jeune, il a été très sensibilisé par l'essor de la presse, l'arrivée de l'image c'est lui qui l'a subie, la multiplication de l'objet il

l'a très bien ressentie ; tout cela passe à travers lui alors qu'on a l'impression que des gens comme Stendhal, Balzac, vivent encore avec l'idée que l'écriture est quelque chose à part. En réalité, déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, l'écriture est barbouillée par tous les médias ; j'ai l'impression que dès cette époque l'heure se met à remplacer le Temps, ce qui est très important car on écrit avec le Temps, pas avec l'heure.

Tout cela passe par Nadar, ce qui en fait un personnage très contradictoire mais aussi très exem-

plaire pour nous, peut-être. Avec lui on voit que le créateur est traversé par une quantité de plus en plus grande d'informations qui ne l'aident pas dans sa pensée : elles l'accablent. Nadar est accablé par tout ce qui se passe et, personnage prométhéen, cherchant à tout saisir dans cette folie de totalité qui est celle du XIX<sup>e</sup> siècle en de nombreux domaines, il n'en saisit rien du tout.

Propos recueillis par  
Jean-Pierre Vélis

## octobre rythmé

LES Bretons à Paris sont contents : ils retrouvent un peu de l'air du pays avec **Alan Stivell** à Bobino (jusqu'au 11 octobre) qui vient leur tisser ses superbes mélodies traditionnelles et ses sympathiques élans militants. C'est romantique à souhait. On réécoute, pour se mettre dans l'ambiance, son *3rd Live International Tour* (Keltia/CBS), un album remarquable.

Le 11 octobre à Paris et le 13 à Lyon, on ne pourra sans doute pas résister à la voix envoûtante de l'étoile **Hazel O'Connor** qui nous a fait pleurer si fort dans *Breaking Glass* (la B.O. du film, magnifique, est toujours disponible chez A&M/CBS) et si bouleversés dans son dernier album, *Sons & Lovers* (Virgin/Arabelle), intimiste à souhait, avec juste ce qu'il faut de folie pour nous remuer.

Les courants les plus modernes du rock seront représentés le 13 octobre par **Loundge Lizards** à l'Élysée-Montmartre à Paris, et par une grande tournée des **Cure**, l'événement musical du mois. Cure, c'est l'une des musiques les plus séduisantes du moment, tout en finesse, en arabesques, alternant calme et fureur, pop, synthétisme et rock effarant de sérieux et de froideur. *Three Imaginary Boys* et *Seventeen Seconds* marqueront sûrement le début des *eighties*. Ils seront le 1<sup>er</sup> octobre à Rouen, le 2

au Mans, le 3 à Quimper, le 5 à Rennes, le 6 à Tours, le 7 à Bordeaux, le 8 à Poitiers, le 9 à Orléans, le 10 à Clermont-Ferrand, le 12 à Lille, le 13 à Nancy, le 14 à Dijon, le 15 à Grenoble, le 16 à Lyon, le 19 à Paris (Olympia), le 21 à Aix-en-Provence, le 22 à Montpellier et le 23 à Toulon.

**Richard Strange** donnera un concert exceptionnel (et unique) le 13 octobre à Créteil. Il a jadis trafiqué avec un groupe pré-punk, Doctor of Madness, où il se prenait pour le fils naturel de Brian Ferry (de Roxy Music) et du Dr Jekyll. Un groupe historique qui a influencé les Damned (aujourd'hui réédités par Vogue, n'hésitez pas) et les Sex Pistols, ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez ! Richard a beaucoup appris, depuis, et fréquenté de près le monde du rock dans son club « branché », le « Futura », à Londres. Cette longue route lui a donné le goût du syncrétisme et, dans *The Phenomenal Rise of Richard Strange* (Virgin/Arabella), il réussit fort bien à mélanger le meilleur de la Cold Wave, cette musique synthétique et industrielle d'invention anglaise, à la fureur du punk, mais contrôlée, et au chatolement des rythmes pop. Avec, en plus, une voix superbe. Un album très réussi et un retour qui nous comble.

Bernard Blanc

# cinq siècles d'imprimerie au service de l'Etat

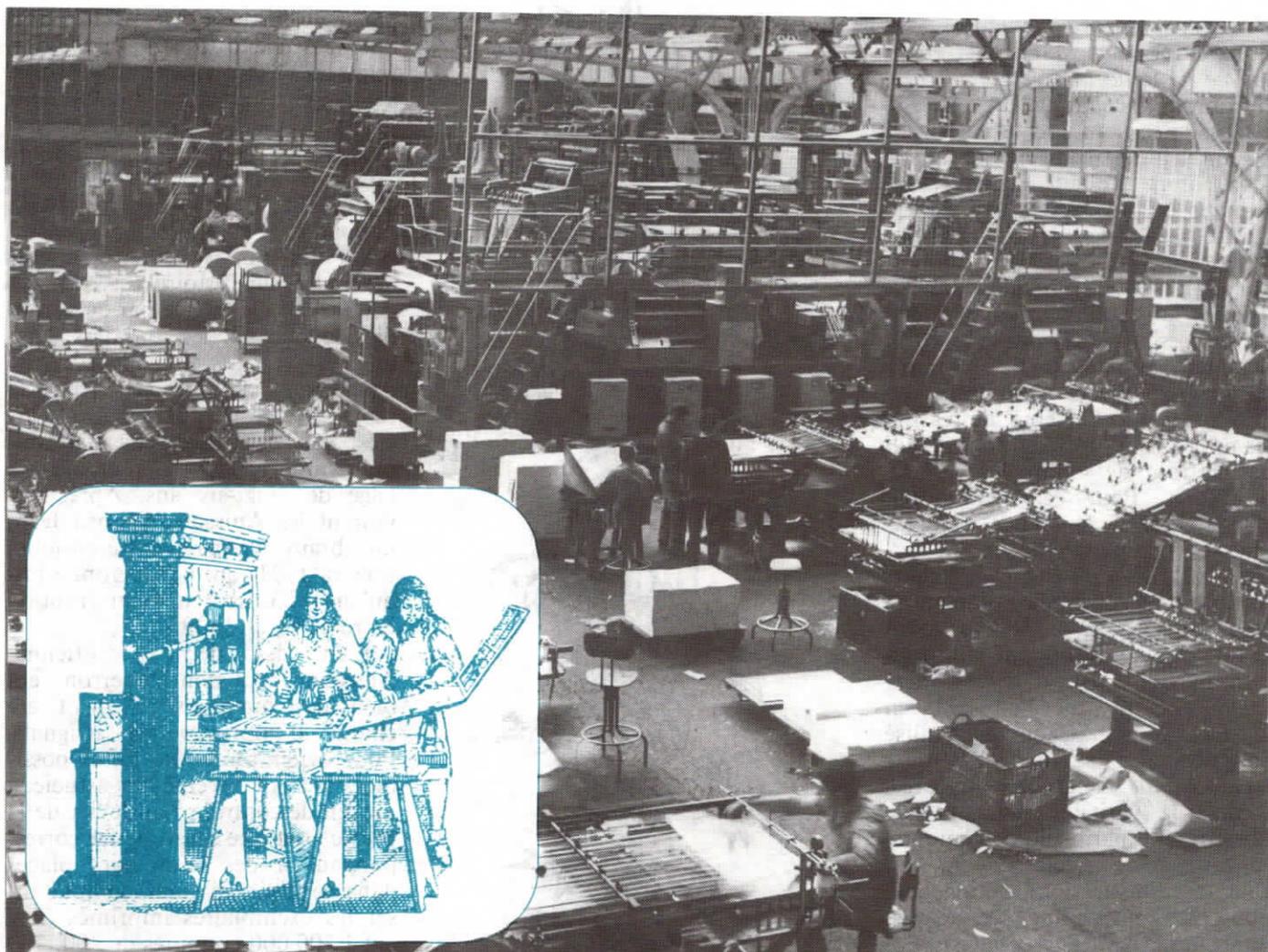
TOUS les Français sont ses « clients » et beaucoup d'entre eux sans même s'en douter. Même s'ils ne lisent aucun journal ni aucun livre, ils n'en « consomment » pas moins les produits de cette imprimerie. Car l'Imprimerie nationale — et c'est d'elle qu'il s'agit ici — nous procure, entre autres, les annuaires téléphoniques, les carnets de chèques postaux, les livrets de caisse d'épargne, les diverses formules imprimées mises à la disposition du public dans les bureaux de poste, les emprunts des PTT, les cartes d'identité, les passeports, les permis de chasse et de conduire, les cartes d'électeur, les cartes grises, les bons du Trésor, les emprunts d'État, les imprimés fiscaux, le *Code général des impôts*, les multiples publications, déclarations et formulaires de la Direction générale

des Douanes (qu'utilisent les importateurs et les exportateurs), les brevets d'invention, les titres de permission des militaires, les sujets des concours organisés sur le plan national, les permis de construire, les questionnaires de recensement de la population, l'enquête annuelle des entreprises, les bulletins officiels de plusieurs administrations (Impôts, Trésor, Douanes, PTT)...

En principe, donc, ce sont tous les travaux d'impression dont les administrations centrales des ministères civils et militaire ont besoin que celles-ci sont tenues de commander à l'Imprimerie nationale — qui détient le privilège de les réaliser. Seuls, en fait, échappent à son action les billets de banque (imprimés par la Banque de France), les timbres-poste (qui dépendent du

ministère des PTT) et les divers Journaux officiels. Elle assure également le stockage et la gestion des imprimés de la Comptabilité publique, des Douanes et de la Direction générale des Impôts. Les commandes administratives ont atteint, en 1979, le total de 19 808 et sont passées, en 1980, à 19 912.

L'Imprimerie nationale n'est d'ailleurs pas suffisamment équipée, malgré ses deux usines, pour faire face personnellement à toutes ces commandes et doit en sous-traiter une partie auprès du secteur privé. Mais elle ne se limite pas non plus à ces tâches administratives et, pourrait-on dire, quotidiennes. Elle a également une importante activité culturelle. La nécessité de faire fonctionner une machine d'État toujours plus compliquée et centralisée (bureaucrati-



sée?) ne lui fait pas oublier la mission première que lui avait confiée ses créateurs, voici déjà plus de cinq siècles.

Nous sommes en 1539, le 17 janvier pour être très précis. Il y a à peu près un siècle (1440 ?), le fils d'un maître des Monnaies de Mayence, un nommé Johann Gensfleisch — si c'est bien lui — a inventé l'« art admirable » qui permettra de multiplier industriellement, donc massivement, la production des livres. La « galaxie Gutenberg » — puisque tel est le nom que notre inventeur s'est donné et sous lequel il est devenu célèbre — vient d'apparaître dans le ciel, européen au moins. Car personne ne sait encore, en Occident,

que dès le VIII<sup>e</sup> siècle les Chinois ont imprimé en xylographie et que, depuis quatre cents ans environ, ils utilisaient des caractères mobiles fondus sur des matrices de bois de jububier. Même Marco Polo, qui avait admiré leurs billets de banque, ne s'était pas aperçu qu'ils étaient ainsi imprimés !

Quoi qu'il en soit, l'Europe se couvre rapidement d'imprimeries : cent dix villes en possèdent avant 1480 et l'on estime qu'en 1500 entre 35 000 et 40 000 éditions différentes, d'un tirage moyen de 500 exemplaires, ont déjà été réalisées, jetant ainsi sur le marché quelque vingt millions de livres imprimés. Mais en même temps, un autre événement majeur bouleverse l'Occident, le grand renouveau des lettres anciennes, en grande partie dû à l'arrivée des

savants grecs qui ont été contraints de fuir leur pays envahi et dévasté par les Turcs. Les deux mouvements sont liés. Les premiers grands imprimeurs, l'Italien Alde Manuce (mort en 1515), Josse Bade, les Estienne à Paris ou Sébastien Gryphe à Lyon ont, aussi, été de grands humanistes... et de grands hommes d'affaires.

En 1537, François I<sup>er</sup>, le « Père des lettres », fonde le Collège royal (notre actuel Collège de France) où seront, entre autres, enseignées les lettres et les langues anciennes. Mais pour les prestigieux « lecteurs » qui seront chargés de cette tâche, il faut de bons livres. Le 17 janvier 1539, donc, le roi confie à Conrad Néobar, né à Kempis-Vorst, dans le district de Cologne, « homme d'étude et faisant profession de bonnes lettres », le soin

d'imprimer « correctement » pour le royaume « *les manuscrits grecs, source de toute instruction* ».

Conrad Néobar n'eut pas le temps de se consacrer à ce travail puisqu'il meurt cette même année. C'est alors Robert Estienne, un familier du roi, qui avait déjà été chargé par lui de lui ramener d'Europe les manuscrits les plus rares et qui était son imprimeur pour les langues latine et hébraïque, prend sa succession le 14 juin 1539. Il demande aussitôt à l'« honorable homme » Claude Garamont, un graveur déjà fort célèbre, de réaliser les poinçons — 1487 en tout — qui permettront de fondre les « Grecs du Roi ». Pour cela, Garamont s'inspire de la splendide calligraphie d'un jeune Crétois, Ange Vergèce, attaché au corps des lecteurs royaux et écrivain du roi pour le grec. Achievés en 1550, ces nouveaux caractères portent l'impression grecque « *au point de la perfection* », ainsi que l'on peut en juger par le premier ouvrage réalisé par Robert Estienne, l'*Histoire ecclésiastique*, d'Eusèbe de Césarée.

Mais la véritable naissance de l'Imprimerie nationale ne remonte, en fait, qu'au siècle suivant. En 1640, sur l'instigation de Richelieu, Louis XIII installe au Louvre une Imprimerie royale, qui fait suite à un petit atelier qui fonctionnait déjà dans ce même palais depuis 1620, dans le pavillon de la reine, mais est bien, en réalité, le premier établissement typographique d'État. La direction en est confiée à Sébastien Cramoisy, né à Paris en 1585, déjà lui-même grand imprimeur (il est l'éditeur attitré des jésuites) et personnage considérable puisqu'il cumule les fonctions de syndic de sa communauté, d'échevin de Paris, de grand juge, de consul et d'administrateur des hôpitaux. L'Imprimerie royale — dont, assez étrangement, on n'a jamais retrouvé l'acte officiel qui la créait ! — est chargée de la publication de tous les actes des conseils du roi et des impressions de la Maison du roi. Elle doit aussi « *pour la gloire de la France et l'honneur des lettres, redonner au public le goût des belles éditions* » ainsi que « *multiplier les principaux monuments de la Religion et des Lettres* ».



Marque des imprimés royaux,  
créée par Robert Estienne

En deux ans, elle ne fabriqua pas moins de 70 ouvrages in-folio, dont le premier, en 1640, fut le *De imitatione Christi*, bientôt suivi par les œuvres de Virgile, un Nouveau Testament en grec... et une *Instruction du chrestien*, que Richelieu avait jadis composée, quand il n'était encore qu'évêque de Luçon (1).

Faut-il préciser que, comme toutes les institutions et tous les établissements de l'Ancien Régime qui subsistent encore aujourd'hui (Académie française, Comédie française, par exemple), l'Imprimerie royale

n'a pas traversé les siècles sans quelques aventures. En particulier, selon les vicissitudes politiques, elle a changé d'épithète. Elle fut ainsi « de la République », puis impériale, puis de nouveau royale et de nouveau impériale avant de devenir, pour le rester, après 1870, nationale.

Un des traits les plus étonnants de sa longue histoire est qu'à ses débuts elle fut dirigée par de véritables dynasties (les ouvriers eux-mêmes qui y travaillaient se succédaient aussi de père en fils !). A la mort de Sébastien Cramoisy (1677) c'est son petit-fils, Sébastien Mabre-Cramoisy qui le remplaça, à l'âge de vingt-six ans. Après lui, vinrent les Anisson (d'abord Jean, un libraire lyonnais, entré en fonction en 1691) qui « régneront » jusqu'en 1823, sauf une interruption entre 1793 et 1809.

L'un des derniers, Étienne-Alexandre Anisson-Duperron, eut bien des malheurs. Il avait été chargé d'imprimer les assignats. Pour éviter toutes les fuites possibles, il avait inventé un astucieux moyen de contrôle : au levier de la presse était fixé un fil de fer correspondant à des compteurs placés dans son bureau pour comptabiliser les exemplaires imprimés (il y eut 1 200 000 coupures de 200, 300 et 1 000 livres, représentant en tout 400 millions). Mais on commit sur les billets une erreur de date... ce qui ne les empêcha pas d'être validés et 40 nouveaux milliards furent encore tirés jusqu'en 1795, mais l'Imprimerie se vit retirer ce travail, qui fut confié à des ateliers privés.

Entre-temps on avait accusé, à tort semble-t-il, les ouvriers d'avoir tiré sur la foule qui avait envahi les Tuileries le 12 août 1792, et Étienne-Alexandre dut prendre leur défense. A la suite d'autres accusations, cette fois-ci dirigées directement contre lui, en particulier d'une conspiration qui existait dans la commune de Brutus (aujourd'hui Ris, dans l'Essonne), il fut arrêté et condamné à mort en 1794.

La Révolution eut d'autres effets. Une Imprimerie des Administrations nationales fut créée pour tous les documents des ministères, sous le contrôle de celui de l'Intérieur et

une autre pour l'impression du *Bulletin des lois*. Mais la Convention rendit plus tard les commandes des administrations à l'Imprimerie de la République.

Il est impossible de rappeler dans le détail, toute l'histoire de l'Imprimerie nationale (2). On se contentera, ici, de quelques épisodes, choisis un peu au hasard, mais assez remarquables. C'est ainsi, par exemple, que l'un de ses directeurs, Vernoy de Saint-Georges, joua un rôle très important dans la préparation du coup d'État du 2 décembre 1851. Il était avec quelques autres, Morny, le préfet de police Maupas, le maréchal de Saint-Armand, ministre de la Guerre, et le secrétaire du Prince-Président, Macquart, au courant du complot, le « projet Rubicon ». C'est donc lui qui fit imprimer, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2, les décrets de dissolution de l'Assemblée et d'institution du plébiscite, ainsi que les proclamations à l'armée et au peuple — ces documents furent livrés à Maupas à 3 heures du matin —, puis les instructions aux départements et toute une série d'autres textes indispensables à la prise et à la consolidation du nouveau pouvoir. En tout, treize jours de travail, jour et nuit, dimanches compris, pour un coût global de 23 452 francs.

Pendant la Commune, le directeur, Jean Barthélémy Hureau, fut un temps remplacé par un ouvrier typographe, lieutenant des Fédérés, Louis-Guillaume Bedrock, qui imprima les affiches et formules pour la Garde nationale et des prospectus qui furent envoyés en province par ballon. Il eut aussi le grand mérite de sauver de l'incendie l'Imprimerie nationale ainsi que les Archives nationales, situées à côté de l'Hôtel Rohan qui abritait alors celle-ci.

Pendant l'Occupation, l'Imprimerie nationale sut courageusement et habilement résister aux autorités allemandes et vichyssoises. Les impressions secrètes furent dissimulées et leurs formes détruites, des travaux qui auraient pu nuire à certaines catégories de Français particulièrement menacés ou qui étaient contraires à l'intérêt national furent refusés, la liste du personnel ne fut pas communiquée

et celui-ci maintenu en surnombre, évitant ainsi les déportations, les stocks de métaux furent livrés trop tard pour être utilisés (juillet 1944), ou fondus pour être mieux cachés. Et la Libération était soigneusement préparée : ainsi, dès le 18 août 1944, les presses purent fournir les appels et proclamations des comités de libération ainsi que les affiches pour les troupes en opérations.

En 1911, l'Imprimerie nationale a été rattachée au ministère des Finances. Elle est aujourd'hui une direction du ministère de l'Économie et des Finances, placée sous l'autorité du ministre délégué pour le Budget et ses attributions ont été définies par le décret du 4 décembre 1961. Depuis 1925, elle est définitivement installée 27, rue de la Convention, dans des bâtiments spécialement conçus pour elle un peu avant la Première Guerre mondiale. Mais l'accroissement des tâches qui lui ont été imposées après la Seconde ont exigé son extension. Il fut donc décidé, en avril 1968, de lui construire une annexe. La région choisie fut le Nord, plus précisément la banlieue de Douai. Outre des raisons qui tenaient aux projets d'expansion et de reconstruction de cette région et aux faci-

lités géographiques (de transports, par exemple) qu'elle procurait, le Douais fut retenu parce qu'il était depuis 1563, un des hauts lieux de l'imprimerie sous l'Ancien Régime. C'est à cette date, en effet, qu'un imprimeur originaire de Louvain, Jacques Boscard, avait eu l'autorisation d'installer à Douai, à l'enseigne de « l'Escu de Bourgogne », ses propres presses. L'usine nouvelle, construite à Flers-en-Escabieux, très moderne et d'une architecture à la fois harmonieuse et fonctionnelle, se charge plus particulièrement des annuaires téléphoniques et des documents fiduciaires, ainsi que de la vente par correspondance des imprimés administratifs.

Statutairement, l'Imprimerie nationale est une entreprise industrielle et commerciale. Elle a sa « ligne » dans le budget de son ministère (953 000 F en 1980) et est soumise à la réglementation de la Comptabilité publique et au contrôle à priori de l'engagement des dépenses. Ses équipements sont très variés et très modernes. Sans avoir abandonné tout à fait la composition manuelle et le plomb traditionnel, elle possède un parc important de photocomposeuses et un ensemble électronique qui associe un ordinateur à une photocomposeuse rapide à écran cathodique. Elle dispose de presses à plat et de rotatives et de chaînes de reliure.

### L'Imprimerie nationale en chiffres

**Usine de Paris** : 14 902 m<sup>2</sup> pour 40 157 utiles ; 2 249 personnels.

**Usine de Douai** : 30 899 m<sup>2</sup> pour 51 963 utiles ; 812 personnels.

**Chiffre d'affaires total** : 977 000 000 F en 1980.

**Consommation totale en papier** : 61 801 tonnes en 1980.

**Réalisation des annuaires téléphoniques** : 38 650 tonnes de papier, 880 000 mètres de mousseline, 181,5 tonnes de colle, 339 tonnes d'encre en 1980.

#### Équipement :

- **Impression typographique** : 36 presses typographiques à feuilles (33 à Paris, 3 à Douai).
- **Impression offset** : 6 bancs, 4 tireuses, 3 développeuses, 2 machines à copier, 6 châssis ; 24 presses à plat (22 à Paris, 2 à Douai), 11 rotatives (dont 9 pour les annuaires téléphoniques).

En revanche elle ne peut pas encore imprimer en quadrichromie — elle le pourra peut-être dans un proche avenir — mais seulement en bichromie, et dans le cas d'impressions complexes en couleur deux « passages » sont nécessaires.

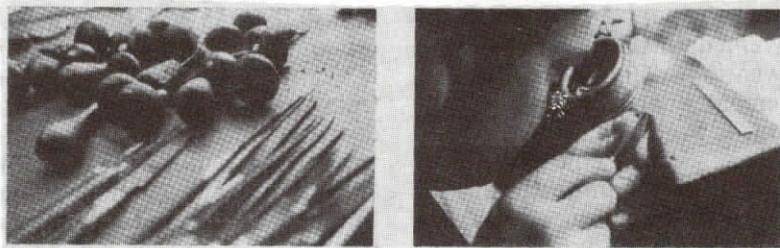
Son directeur est nommé en Conseil des ministres, les personnels administratifs et techniques (cadres) sont fonctionnaires et les ouvriers sont payés « en régie » (une mensualité fixe et des parts proportionnelles). Tous sont recrutés, très sévèrement par des concours internes de haut niveau (les correcteurs sont tous licenciés). Ils

sont probablement parmi les mieux payés et les mieux traités de la profession : conventions collectives strictement respectées, quarante heures de travail hebdomadaires, vingt-quatre jours de congé en été, une semaine en hiver et une semaine supplémentaire payée par les primes.

L'Imprimerie nationale entend aussi n'être pas seulement une des premières imprimeries de laur (3) en France ; elle a l'ambition de défendre, de maintenir et d'améliorer les techniques les plus poussées de l'art typographique, même celles qui se sont un peu perdues, comme

la lithographie. Elle veut enfin, fidèle à sa vocation première, contribuer au développement et au renouvellement des caractères : elle possède ses graveurs de poinçons et un centre d'apprentissage pour en former de nouveaux.

### comment on fabrique les caractères



*L'Imprimerie nationale, seule, perpétue aujourd'hui la gravure des poinçons*

La fabrication des caractères d'imprimerie n'a pratiquement pas changé, au moins dans son principe... depuis Gutenberg. Avant lui, le Hollandais Coster avait créé des caractères en bois mais, pour imprimer une seule page, il fallait disposer de toutes les lettres dont elle se composerait, c'est-à-dire d'au moins 150 « a » et autant de « e »... dont aucun, d'ailleurs, n'était exactement semblable à l'autre ! C'est Gutenberg qui leur substituera des caractères en métal.

Pour les réaliser, il faut d'abord dessiner toutes les lettres, minuscules — on dit, en langage d'imprimerie, « bas de casse », ainsi désignées parce qu'elles occupaient la partie inférieure de la grande boîte plate à compartiments, la « casse », où le typographe puisait, à la main, celles dont il avait besoin — et majuscules — en imprimerie : « capitales » — de tous les types : « romain » (ou « droit », « italique » (ou penché), maigre, gras..., et de toutes les tailles ou « corps » (voir la note 4, p. 34), ainsi que les chiffres et signes de ponctuation.

C'est le dessinateur qui donne, en général, son nom au type de caractères (Garamont, Didot, Grandjean...) et qui en est aussi le graveur. En effet, les caractères sont ensuite taillés à l'envers dans un matériau dur mais facile à travailler (bronze d'abord, puis acier). Les « poinçons » ainsi réalisés sont pressés dans la masse d'un matériau plus tendre mais résistant à la chaleur (plomb à l'origine, puis cuivre ou laiton). C'est dans cette « matrice » que sera coulé le métal (au départ sans doute un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine) qui prendra, à l'envers, l'empreinte du caractère.

On pense que Gutenberg commença, lui aussi, par graver des poinçons en bois et les pressa sur des matrices en argile, mais peut-être a-t-il, dès ses débuts (il était orfèvre et issu d'une famille de monnayeurs), utilisé les métaux et c'est pour cette raison qu'on le considère comme l'inventeur de l'imprimerie.

En effet, depuis les « Grecs du Roi » de Garamont, elle n'a pas cessé d'enrichir ses magasins. C'est ce même Garamont qui créa le « Romain de l'Université », qu'il n'avait d'ailleurs pas gravé pour le roi, mais dont Sébastien Cramoisy acheta, en 1641, les matrices. Ce caractère fut complété récemment, sous la conduite du graveur Hénafte, par douze corps (4), achevés en 1902.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, Richelieu parvint, fort habilement, à acquérir des caractères orientaux. C'est un ambassadeur de France, érudit en langues et littératures orientales, Savary de Brèves, qui, après un séjour de vingt-deux ans à Constantinople, en avait ramené, en 1606, plus de cent manuscrits arabes, persans, turcs et syriaques. Désireux d'ouvrir sa propre imprimerie, il avait ensuite fait graver, sans doute à Rome, entre 1608 et 1614, les poinçons correspondants. Le surintendant Sublet de Noyer, mandataire du roi, avait tenté, en vain, de les lui acheter, pour 27 000 livres. A la mort de Savary, ceux-ci, que convoitaient aussi l'Angleterre et la Hollande, furent acquis, en 1632, sur un ordre secret du Cardinal, par Vitré, imprimeur du clergé et du roi, pour la somme de 4 300 livres. A la mort de Vitré, en 1674, les précieux poinçons furent remis à la Bibliothèque du Roi, puis, en 1691, à l'Imprimerie royale. Richelieu fit aussi graver par Vitré les poinçons des caractères arméniens et éthiopiens.

Plus tard, c'est le graveur Philippe Grandjean qui fut chargé, entre 1694 et 1714, de réaliser de nouveaux caractères connus, comme de tradition de son nom, mais aussi de celui, plus prestigieux, de « Romains du Roi ». A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, entre 1740 et 1770, Louis-René Luce, graveur du roi, grava 6 000 poinçons ainsi que des

vignettes, des fleurons, des culs-de-lampe. Ses alphabets, longtemps restés inédits, ont été récemment (1955 et 1963) reconstitués et gravés, d'après les poinçons d'origine, par Louis Gauthier, graveur attaché à l'Imprimerie nationale. Ce même graveur, non content de sa mission de réfection, d'entretien et de conservation des poinçons historiques, est en train de terminer sa propre collection de caractères nouveaux.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut aussi marqué par la naissance des impressions chinoises. On n'avait guère vu jusque-là en France que trois caractères chinois dans le *Thresor de l'Histoire des langues de cest univers*, de Claude Duret (1613), quelques idéogrammes assez déformés et gravés sur bois dans *La Chine illustrée* d'Athanase Kirsher (1670) et d'autres, plus corrects, dans la *Nouvelle relation de la Chine* du père Gabriel de Magaillans (1688). C'est le Régent qui, en 1715, confia à Étienne Fourmont le soin de diriger la gravure, sur bois, de caractères chinois. Le projet était, en effet, de publier une grammaire chinoise et six dictionnaires permettant de passer du chinois à toutes les langues européennes. Seule la grammaire fut alors réalisée en 1742, mais au moins 86 000 caractères avaient pu être gravés, volumineux (corps de 40 points) et d'ailleurs imparfaits, que l'Imprimerie nationale conserve comme une précieuse curiosité historique.

Il eût été étonnant que Napoléon, comme Louis XIV, n'ait pas désiré laisser lui aussi son nom à une typographie. Il chargea donc Firmin Didot de la lui procurer. Sous l'Empire, le directeur de l'Imprimerie impériale fit aussi graver de nombreux caractères exotiques : bengali, tamoul, sanscrit, karmatique, coufique... et un dictionnaire chinois put être édité, en 1813, avec les « buis du Régent ».

A son tour, Charles X se dota de sa typographie personnelle, grâce à Marcellin Legrand, à partir de 1835. Sous le Second Empire, l'Imprimerie impériale présenta, à l'Exposition universelle de Londres (1851) une magnifique collection de hiéroglyphes, gravés par Letronne et Emmanuel de Rougé. Quant à la Troisième République,

elle entreprit, sous le directeur Arthur Christian (1895-1906), de reprendre des dessins réalisés en 1692 pour créer un nouveau caractère, le « Jaugeon », du nom de son créateur, que graya Henaffe.

Tous les caractères gravés pour l'Imprimerie nationale ou acquis par elle sont toujours sa propriété exclusive. Elle conserve et entretient, dans le « Cabinet des poinçons », 300 000 types d'imprimerie. Sa collection de poinçons est d'ailleurs classée monument historique. Elle est en mesure de composer dans plus de soixante-dix alphabets (elle a les personnels — hautement — qualifiés pour cela) notamment à la demande d'institutions savantes ou de libraires spécialisés.

Il est impossible de donner la liste complète des ouvrages qui sont sortis des presses de l'Imprimerie nationale. Sa bibliothèque contient 15 000 volumes, publiés par elle depuis 1538. Au moins peut-on signaler les réalisations les plus prestigieuses. Sous Louis XIV, Colbert avait eu l'idée d'une vaste collection, le « Cabinet du Roy », constituée de planches gravées par les « plus excellents ouvriers » et réunies en 23 recueils. Elles devaient illustrer la grandeur du règne en présentant les campagnes du roi, ses divertissements, ses demeures, les spécimens les plus précieux de ses collections de peinture, ses antiques, les tapisseries des Gobelins célébrant les hauts faits royaux (5). Assez curieusement donc, cette entreprise préfigurait l'immense œuvre commencée en 1962, à la demande d'André Malraux — dans un tout autre esprit évidemment —, l'*Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*. Un volume par canton est prévu et une douzaine est à ce jour parue ou en préparation. Ce sont de magnifiques ouvrages, réalisés par l'Imprimerie nationale en coproduction avec le ministère de la Culture, tirés à 5 000 exemplaires, qui sont destinés à devenir les archives artistiques — exhaustives — de la France.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut, à côté

d'ouvrages historiques et religieux de très grande ampleur, retenir particulièrement les *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des insectes* de Réaumur (1734-1742) et surtout la monumentale *Histoire naturelle* de Buffon et Daubenton (36 volumes, de 1749 à 1789), enrichie de magnifiques planches gravées. Pour les volumes consacrés aux oiseaux, certaines furent même réalisées en couleur. On peut encore ajouter un certain nombre de récits de voyage (Surville, Marchand, Fleurieu, La Pérouse...). Cette série continue d'ailleurs aujourd'hui, en particulier avec les voyages de Bougainville (1978).

Sous le Premier Empire fut commencée, et continuée après lui, la publication d'une importante *Description de l'Égypte*, synthèse des travaux réalisés sur place par les 167 savants que Bonaparte avait emmenés avec lui dans son expédition de 1798-1799. Il avait d'ailleurs emporté aussi dans ses bagages les caractères arabes de l'Imprimerie nationale et organisé au Caire un atelier d'où sortirent ses proclamations, textes législatifs... ainsi que les premiers travaux de « ses » savants.

Le XIX<sup>e</sup> siècle ne fut pas moins riche en ouvrages historiques et scientifiques (367 volumes dans la collection des documents inédits pour l'histoire de France, en particulier) et vit aussi les débuts d'une grande collection orientale, à partir de 1831, avec, par exemple l'*Histoire des Mongols*, le *Bhâgavata Purâna* et *Le Livre des Rois*. Aujourd'hui encore les publications orientales de l'Imprimerie nationale constituent une part importante de son catalogue, avec des dictionnaires, des recueils de textes et d'inscriptions, des ouvrages d'art et d'archéologie...

Plus près de nous, l'Imprimerie nationale semble surtout s'être signalée par la publication d'ouvrages de luxe, illustrés de lithographies, de bois gravés, d'eaux-fortes, de dessins... des meilleurs artistes, quelque 140 titres parus de 1900 à 1973. Parmi les collections les plus récentes, on peut relever une collection littéraire, sous la direction de Pierre-Georges Castex qui comprend actuellement une vingtaine

d'ouvrages à mi-chemin entre l'édition de luxe (de belles illustrations et une typographie très soignée) et de l'édition savante (présentation des textes par les meilleurs spécialistes) (6). Plusieurs autres collections, consacrées à l'histoire contemporaine (« Politique étrangère de la France contemporaine de 1871 à nos jours » et « Notre siècle », dirigées par Jean-Baptiste Duroselle, et « Personnages » dirigée par Jean-Claude Allain), figurent aussi au catalogue, à côté d'un certain nombre de publications de la Sorbonne et d'un début de collection de lettres et de sciences humaines...

Que de chemin, donc, parcouru, depuis Conrad Néobar jusqu'à l'actuel directeur Georges Bonnin ! Mais aussi, et même si l'activité de l'Imprimerie nationale peut paraître aujourd'hui un peu dévorée par les travaux administratifs, quelle fidélité à l'esprit de ses créateurs, quel respect, quel amour de la chose imprimée ! La galaxie Gutenberg, dont on annonce si souvent la disparition en notre siècle de l'image, trouve toujours en elle une de ses plus brillantes étoiles.

Pierre-Bernard Marquet

(1) A l'occasion du tricentenaire de l'Imprimerie nationale, célébré avec retard, pour les raisons que l'on imagine, en 1944, cet ouvrage a été réimprimé dans sa typographie originale.

(2) Pour une information plus complète, on peut se reporter à une petite brochure, « L'imprimerie dans le Douaisis », réalisée en 1980, à l'occasion d'une exposition présentée à Douai et surtout à un magnifique ouvrage édité en 1975, à l'occasion de l'Année du livre : **L'art du livre à l'Imprimerie nationale** (300 p., nombreuses illustrations en noir et en couleur; relié skiver-tex, 256 F; relié cuir, 518 F).

(3) Labeur : travail de longue haleine, concernant essentiellement le livre et les périodiques, par opposition d'une part aux quotidiens, d'autre part aux petits travaux dits « de ville ».

(4) Corps : dimension d'un caractère d'imprimerie. La mesure (force) de cette dimension est établie en points, le point étant l'unité de mesure typographique normalisée en 1755 selon un système duodécimal (= 0,376 mm). L'imprimerie reste sans doute, en France, la seule activité qui ignore le système métrique.

(5) Le **Cabinet du Roy** comprend aussi des ouvrages scientifiques (zoologie, botanique, architecture, mathématiques, physique, astronomie, géographie...) dont l'ensemble, assez étonnamment, préfigure les futures encyclopédies.

(6) Entre 160 et 395 F selon les titres.

**DEPUIS 1885 LES ANNALES VUIBERT**



le **BAC**

DES FASCICULES DE SYNTHESE INTELLIGIBLES, CONCIS ET TRES ASSIMILABLES.

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, PHILOSOPHIE, CHIMIE (C, D et E), MATHÉMATIQUES (A et B), FRANÇAIS (A, B, C), ÉCONOMIE, ÉTUDES LITTÉRAIRES, ÉTUDES DE LANGUE ÉTRANGÈRE.

en **POCHE**

L'ÉPREUVE DE...



Une sélection ingénieuse de sujets proposés au baccalauréat ces dernières années. Une aide précieuse dans la révision de votre examen.

VUIBERT 63, bd saint Germain 75005 Paris

Avec les collections parascolaires :

**ANNALES BAC EN POCHE**

**L'ÉPREUVE DE EXERCICES VUIBERT avec solutions**

**MÉTHODE SUCCÈS PIERRE BORDAS**

Une révision rapide et efficace des cours.  
Un approfondissement du programme.  
Une approche sereine des examens.

**EXERCICES AVEC SOLUTIONS**

de la classe de 4<sup>e</sup> aux classes terminales en **MATHÉMATIQUES** et en **SCIENCES PHYSIQUES**, des collections particulièrement bien adaptées à l'élève.

**EXERCICES VUIBERT**

COLLECTION COMMERCE des exercices et des solutions adaptés à la profession.  
COLLECTION JURISDICTION des exercices originaux et des réponses de jurisconsultes pour l'agrégation.  
COLLECTION ÉTUDES DE CAS des exercices originaux et des réponses de juristes pour l'agrégation.

VUIBERT, 63, bd saint-germain, 75005 paris

**DIFFUSION VUIBERT**

**METHODE SUCCES PIERRE BORDAS**

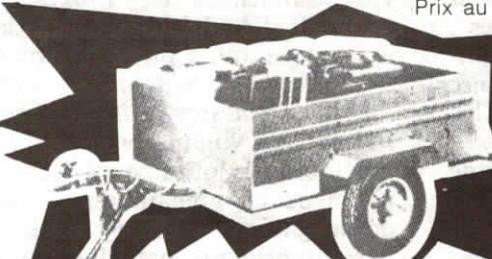
MANUEL PRATIQUE D'ETUDES LITTÉRAIRES par ROMMERU  
L'ÉPREUVE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE par GOULIN  
Un ensemble de méthodes complémentaires destinées à l'affermissement des connaissances scolaires et à la préparation stricte aux examens et concours.  
RÉSOLVER LES PROBLÈMES DE MATH par une équipe de professeurs spécialistes  
PHYSIQUE ET CHIMIE AU BACCALAURÉAT (C, D et E) par MONTIAS

VUIBERT 63, bd saint-germain, 75005 paris

**VUIBERT**

63, bd st-germain 75005 paris

Prix au 1<sup>er</sup> sept. 1981



**750<sup>F</sup>** TTC  
EN KIT A PEINDRE  
PTC 260 kg  
en 400 kg: **1100<sup>F</sup>**

CATALOGUE GRATUIT... + de 30 modèles de 200 à 2500 kg le réclamer à :

**REMORQUE FRANC OCEAN**  
49170 S<sup>t</sup> GEORGES sur LOIRE  
TEL (41) 41-10-55 (5 lignes)

ATTELAGES VOITURE... 600 kg  
Exemples livrés avec boule prise et cache boule encadreur  
R4 R5 R12 R18 R16  
130/1510 1100  
204 304 305 104  
VISA LN 3CV GS GSA

**232<sup>F</sup>** TTC

**50 points de VENTE en FRANCE**



# palmarès du championnat 1981

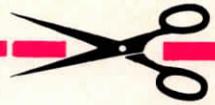
1515 : ce nombre historique correspond aux lecteurs de **l'éducation** ayant participé cette année au Championnat de France de mots croisés. Parmi eux, voici les trente-trois meilleurs résultats (le départage des concurrents est établi selon le nombre de lettres utilisées dans la question sélective puis la longueur des mots y figurant). La première partie du palmarès national et les grilles sélectives des deux premiers lauréats sont publiées dans le n° 177 (septembre 1981) du **Mots-Croisiste** ; la suite le sera dans le n° 178.

Deux précisions à apporter aux solutions et commentaires parus dans notre numéro du 18 juin, toutes deux concernant **la grille n° 5** : le mot VESLE (H 4), signalé comme fautive, a été accepté ; le dessin de la grille comportait en H 11/2 le mot RELUS alors qu'il était à juste titre signalé comme fautive dans le détail des commentaires : c'est RELIS qui aurait dû figurer dans la grille.

Pour toutes autres précisions, **Le Mots-Croisiste** se tient à la disposition de nos lecteurs ; en outre, cette revue aimerait connaître leurs réactions à ce dernier Championnat dont les résultats peuvent laisser penser qu'il présentait peut-être beaucoup de difficultés... Nous rappelons l'adresse : 4, rue de Midi, 92522 Neuilly-sur-Seine.

Pour notre part, nous adressons tous nos compliments aux heureux lauréats. Les douze premiers d'entre eux recevront comme toujours un livre d'art ; parmi eux, nous promettons aux gagnants de l'année dernière de ne pas renouveler notre grand retard provoqué par une succession d'incidents regrettables...

Nom du concurrent	Notre classement	Classement général	Grille sélective		Prix « Mots-Croisiste »
			Lettres	Mots	
<b>0 fautes</b> Jeanne-Marie Draveille	1 <sup>re</sup>	5 <sup>e</sup>	93		Chaîne hi-fi
<b>2 fautes</b> Yves Defaye	2 <sup>e</sup>	126 <sup>e</sup>	85		Réveil de voyage
Christian Christakis	3 <sup>e</sup>	131 <sup>e</sup>	83		Réveil de voyage
Lucien Loffredo	4 <sup>e</sup>	140 <sup>e</sup>	82	1 x 7	Réveil de voyage
Martine Barrois	5 <sup>e</sup>	144 <sup>e</sup>	82	2 x 6	Réveil de voyage
Claude Cadet	6 <sup>e</sup>	168 <sup>e</sup>	79		Réveil de voyage
Jacques Defrance	7 <sup>e</sup>	63 <sup>e</sup>	76		Boîte à outils
		(1 fte Lib. Est)			
Pierre Daubord	8 <sup>e</sup>	229 <sup>e</sup>	68		Service à fondue
<b>3 fautes</b> Janette Toullec	9 <sup>e</sup>	28 <sup>e</sup>	90		Radio-réveil
		(1 fte Ouest-France)			
Simonne Annezo	10 <sup>e</sup>	104 <sup>e</sup>	89	1 x 9 - 1 x 8	Magnétophone de poche
		(2 ftes M. C.)			
Blanche Vieillot	11 <sup>e</sup>	282 <sup>e</sup>	89	1 x 9 - 2 x 7	Service à fondue
Claude Labrousse	12 <sup>e</sup>	284 <sup>e</sup>	89	1 x 8	Service à fondue
Robert Pernet	13 <sup>e</sup>	286 <sup>e</sup>	88		Service à fondue
Simone Christakis	14 <sup>e</sup>	128 <sup>e</sup>	85		Réveil de voyage
		(2 ftes Lib. Norm.)			
Jean Gouet	15 <sup>e</sup>	296 <sup>e</sup>	83	3 x 7	Service à fondue
Paul Lossent	16 <sup>e</sup>	133 <sup>e</sup>	83	2 x 7	Réveil de voyage
		(2 ftes M. C.)			
Serge Moreau	17 <sup>e</sup>	385 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Calculatrice
<b>4 fautes</b> Philippe Chambouvet	18 <sup>e</sup>	397 <sup>e</sup>	90		Calculatrice
Raymond Claisse	19 <sup>e</sup>	425 <sup>e</sup>	80		Calculatrice
Denise Claisse	20 <sup>e</sup>	427 <sup>e</sup>	77		Calculatrice
Monique Schwengler	21 <sup>e</sup>	440 <sup>e</sup>	74		Calculatrice
Gérard Fortin	22 <sup>e</sup>	446 <sup>e</sup>	52		Calculatrice
Freddy Mallegol	23 <sup>e</sup>	496 <sup>e</sup>	47		Calculatrice
Huguette Leroux	24 <sup>e</sup>	505 <sup>e</sup>			Livre
Charles Fragne	25 <sup>e</sup>	549 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Livre
		378 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Calculatrice
		(3 ftes M. C.)			
<b>5 fautes</b> Alfred Quensièrre	26 <sup>e</sup>	605 <sup>e</sup>	71	1 x 10	Livre
Roger Duchâteau	27 <sup>e</sup>	606 <sup>e</sup>	71	1 x 9	Livre
Françoise Teppaz	28 <sup>e</sup>	638 <sup>e</sup>	48		Livre
Jacky Mallegol	29 <sup>e</sup>	649 <sup>e</sup>	26		Livre
Michel Fiault	30 <sup>e</sup>	678 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Livre
Jean Loison	31 <sup>e</sup>	701 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Livre
Anne-Marie Savoye	32 <sup>e</sup>	726 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Livre
Georges Senot	33 <sup>e</sup>	728 <sup>e</sup>		quest. sélect. nulle	Livre



Je vous prie de m'abonner pendant un an à

**L'ÉDUCATION**

**FRANCE 135 F**

**ÉTRANGER 170 F**

RÈGLEMENT

Chèque bancaire  Mandat carte   
Chèque postal  Mandat lettre

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

DEPART. RESIDENCE \_\_\_\_\_

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

ZIPCODE

76 80

PAYS (si Etranger) \_\_\_\_\_

Envoi de la facture à NOM \_\_\_\_\_

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE \_\_\_\_\_

**Attention ! le bon ne doit pas être utilisé pour se réabonner, mais servir uniquement pour les abonnements nouveaux**

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Chers lecteurs,

Par suite de hausses internationales sur le papier, nous sommes contraints de relever les tarifs de nos abonnements, aussi bien pour la France que pour l'étranger.

A partir de ce numéro du 17 septembre 1981, les tarifs suivants seront appliqués :

abonnement annuel France : 135 F  
abonnement annuel étranger : 170 F  
prix du numéro : 6 F

**Si vous êtes abonné**, vous n'avez pas à vous préoccuper du renouvellement dont les imprimés vous parviendront en temps utile.

**Mais si vous n'êtes pas encore abonné**, souscrivez dès maintenant :

- vous réaliserez sur l'achat au numéro une économie de 67 F
- vous recevrez **l'éducation** chez vous chaque semaine et vous pourrez la lire tout à votre aise.

Merci de votre confiance!

François Silvain

# margarines

Un matériel pédagogique complet à l'intention  
du corps enseignant.

Ce matériel a été mis au point avec la collaboration  
de membres du corps enseignant et de professionnels.

Il est dès maintenant disponible aux conditions  
réservées à l'enseignement.



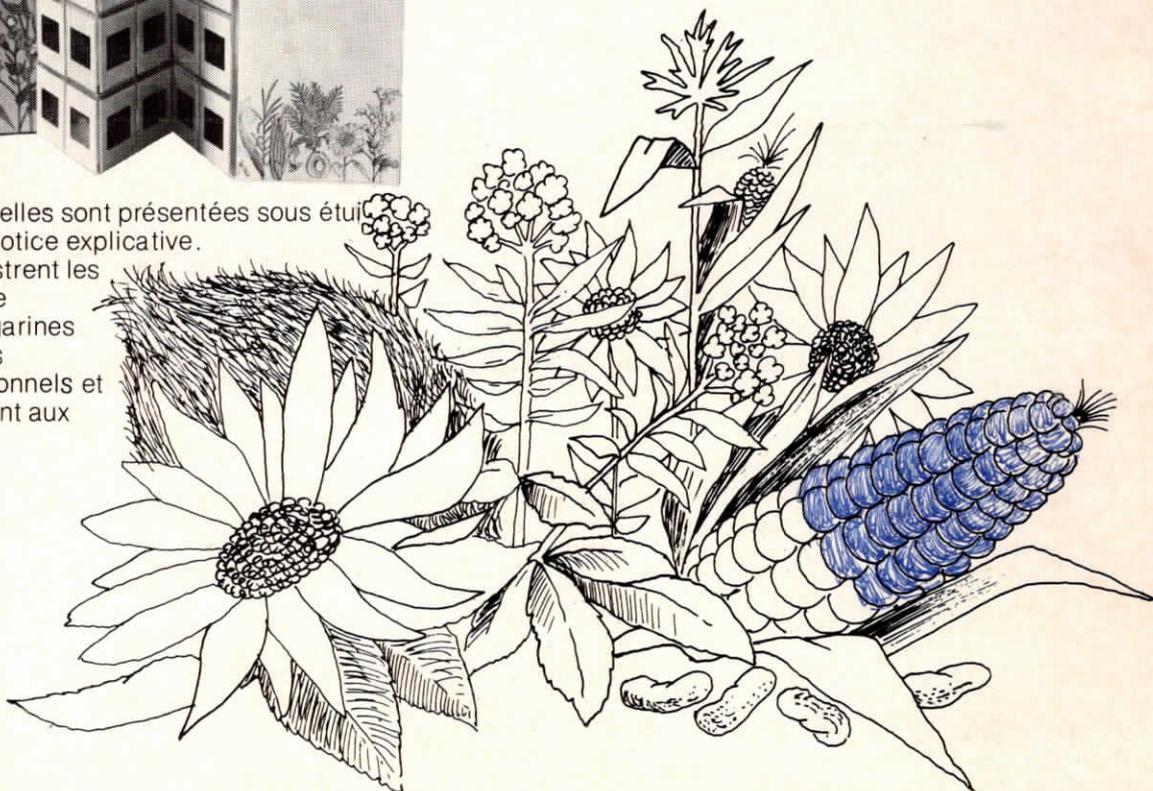
## 41 Fiches illustrées

Réunies dans un dossier, ces fiches illustrées  
de nombreuses planches en couleurs traitent  
de tous les sujets se rapportant aux  
margarines : étude historique, étude des  
constituants, étude technologique, biochimique,  
nutritionnelle, emplois des margarines,  
étude économique.

## 18 diapositives

De format 24 × 36, elles sont présentées sous étui  
plastique avec une notice explicative.

Ces diapositives illustrent les  
différentes étapes de  
fabrication des margarines  
ainsi que les aspects  
biochimiques, nutritionnels et  
économiques inhérent aux  
produits.



Nom : .....  
Adresse où envoyer le matériel : .....

Désire recevoir :

\_\_\_ jeu(x) de 41 fiches pédagogiques  
sur les margarines ( 16 F par jeu)

\_\_\_ jeu(x) de 18 diapositives  
( 16 F par jeu)

Indiquer les quantités désirées. Chaque élément peut être demandé séparément.

Joindre à ce bon le montant de la commande par chèque bancaire ou postal (3 volets) et l'envoyer à  
Margarines Information, 2, rue de la Baume - 75008 PARIS.

